



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Allocution du colonel Maphevu Dlamini, premier ministre et ministre des affaires étrangères du Royaume du Souaziland	397
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Ould Mouknass (Mauritanie)	400
Discours de M. Rithauddeen (Malaisie)	406
Discours de M. Al-Khalifa (Bahreïn)	409
Discours de M. Ibrahim (Jordanie)	414
Discours de M. Felli (Ghana)	418
Discours de M. Jamal (Qatar)	422

Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
(Sri Lanka).

Allocution du colonel Maphevu Dlamini, premier ministre et ministre des affaires étrangères du Royaume du Souaziland

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Cet après-midi, l'Assemblée générale va entendre une déclaration du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Royaume du Souaziland. J'ai le très grand plaisir de souhaiter la bienvenue à Son Excellence le très honorable colonel Maphevu Dlamini et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée.

2. Le colonel **MAPHEVU DLAMINI** (Souaziland) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais vous féliciter très sincèrement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette trente et unième session historique de l'Assemblée générale des Nations Unies. Mes félicitations sont assorties des vœux fraternels de Sa Majesté le roi Sobhuza II, du Gouvernement et du peuple du Royaume du Souaziland. Nous sommes convaincus qu'un homme de votre stature, qui a déjà montré ses qualités de dirigeant, son habileté de diplomate et d'homme d'Etat, et prouvé l'engagement de son pays à l'égard du non-alignement, saura guider nos délibérations avec succès.

3. En vous félicitant, Monsieur le Président, nous tenons à exprimer au Président sortant, M. Gaston Thorn, notre sincère reconnaissance pour la façon efficace et brillante dont il a dirigé l'Assemblée tout au long de la session de l'année dernière.

4. Ma délégation adresse une cordiale bienvenue aux Seychelles pour son admission à l'Organisation, fondée pour harmoniser les actes des nations, et elle est convaincue qu'en tant que nation non alignée les Seychelles se révéleront toujours un digne allié de la paix. Mais la paix et l'harmonie dans le monde ne pourront être réalisées qu'en

recourant à la volonté et à la coopération collectives de toutes les nations, grandes et petites.

5. Ma délégation espère fermement qu'une telle réunion d'Etats Membres, épris de paix, qui recherchent la paix et qui sont motivés par la paix, parviendra à surmonter les obstacles qui se dressent sur la voie de la liberté, de la paix, de la justice, du progrès, de la quête du bonheur et de la compréhension internationale.

6. Je voudrais exprimer les condoléances de mon pays à la République populaire de Chine, Etat Membre de notre communauté mondiale, à l'occasion du décès de son grand dirigeant, le président Mao Tséoung. Ses importantes réalisations sont admirées et respectées par nous tous. Nous formulons maintenant des vœux pour que le peuple chinois continue à prospérer dans une atmosphère de paix et de stabilité.

7. Un problème regrettable pour notre organisation est que certains Etats Membres ne semblent pas la prendre au sérieux. Au cours des 30 dernières années, nous avons discuté de la paix, de la justice et du progrès dans le monde en tant que piliers de la nouvelle génération qui devrait "apprendre à ne plus guerroyer", mais notre monde est constamment perturbé par la guerre et les guerres locales, la division, l'oppression, la misère, la famine, la maladie, l'inflation, le chômage et les crises financières. Voilà pourquoi un vibrant appel pour un ordre mondial plus équitable a été lancé une fois de plus à la cinquième Conférence des pays non alignés de Colombo¹, par la majorité des nations du monde. Il est temps que cet appel soit pris au sérieux.

8. Notre expérience des huit dernières années, depuis que nous avons acquis l'indépendance, nous a appris que tout problème social ou économique majeur est aussi un problème politique, et que le problème politique central de l'humanité est celui de savoir comment réaliser un ensemble équilibré de développement économique, de justice sociale et de démocratie.

9. C'est dans ce contexte que le gouvernement de Sa Majesté a continué d'œuvrer pour la réalisation d'un nouvel ordre économique international, où la puissance et la richesse seraient réparties plus équitablement dans le monde. Ici, il ne faut épargner aucun effort pour accélérer le transfert équilibré des ressources du monde développé au monde en développement.

10. L'année passée nous a appris que la rhétorique ne suffisait pas. A l'heure actuelle, le commerce et le dévelop-

¹ Cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo du 16 au 19 août 1976.

pement mondiaux sont contrôlés et financés principalement par un petit groupe de pays privilégiés. Les fortunes économiques de ces nations déterminent les fortunes du reste du monde. L'année dernière n'a pas fait exception à la règle; les perspectives de croissance pour le monde en développement non producteur de pétrole se sont assombries: le revenu par habitant est tombé en termes réels, et le fossé entre riches et pauvres s'est creusé.

11. C'est pour ces raisons que mon gouvernement a constaté l'échec du dialogue entre les nations pauvres et les nations riches au sein de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED] et en d'autres instances. Des résultats concrets doivent être atteints, et, tant que le monde en développement ne sera pas uni en une action commune pour réaliser un but commun, les réunions et les entretiens auront peu d'effets. Tant que le monde en développement et le monde développé ne pourront être confrontés sur un pied d'égalité, le Gouvernement du Royaume du Souaziland continuera de travailler sans relâche à des réformes vitales des systèmes économiques et financiers internationaux. Les échanges commerciaux doivent s'accroître, le pouvoir d'achat international doit être instauré dans l'intérêt des nations les plus pauvres, la dette doit être réaménagée et des schémas doivent être introduits pour stabiliser les prix des produits de base. Nous nous efforcerons d'atteindre ces objectifs au cours des années à venir.

12. De l'avis de ma délégation, le tiers monde pourrait normalement réaliser un développement plus efficace par la vente de ses produits manufacturés en plus de l'assistance reçue. Cela signifierait que les pays en développement pourraient accroître leurs exportations et dépendre davantage de prix stables et équitables sur les marchés mondiaux. Cela signifierait également qu'une action collective serait un facteur indispensable des efforts nationaux complémentaires et de l'assistance bilatérale.

13. A cet égard, les ressources naturelles et la souveraineté permanente sur ces ressources sont considérées comme les éléments les plus importants du développement, et la participation nationale souazie au développement des industries vient étayer cet aspect.

14. Etant donné que les ressources naturelles sont non seulement rares mais non renouvelables, le développement de ces ressources se fonde chez nous sur certaines stratégies qui visent à obtenir le maximum d'avantages financiers et sociaux pour la nation.

15. Il y a quelques semaines, lorsque la nation souazie a célébré le huitième anniversaire de son indépendance, le chef d'Etat de mon pays a dit :

“Une nouvelle approche vigoureuse au problème de la paix et de la guerre est nécessaire. Le moment est venu où la destinée de l'humanité doit cesser d'être à la merci des objectifs et des ambitions des grandes puissances.”

16. Le Souaziland estime que si les peuples n'ont pas d'intérêts dans une société, ils peuvent devenir une menace pour cette société. La paix et la stabilité sont menacées par des sociétés divisées. Nous sommes tous cependant conscients du fait que cette division continue à introduire

dans le monde moderne des désaccords et des conflits d'intérêts inutiles qui divisent, de façon désastreuse, l'humanité à un moment où une action et un objectif communs sont tellement nécessaires à la paix, à la justice, à l'ordre et au progrès pour le bien-être de l'homme.

17. La politique du Souaziland reste fermement engagée à l'égard de la démocratie non raciale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, dans la politique de bon voisinage, de non-alignement et de respect pour la paix, la justice et l'égalité. Nous pratiquons et nous chérissons ces concepts en tant que principes inscrits tant dans la Charte des Nations Unies que dans celle de l'Organisation de l'unité africaine [OUA]. Ce sont des principes clairement irréconciliables avec toute forme de déni des droits fondamentaux de l'homme et de dégradation de la personne humaine.

18. A cet égard, mon pays est particulièrement inquiet devant la situation qui règne au-delà de notre frontière, en République sud-africaine, où des événements récents ont eu pour résultat la mort tragique de personnes innocentes, y compris des enfants.

19. Nous sommes convaincus, plus que jamais, que la politique de discrimination raciale va à l'encontre de la dignité et de l'essence même de tous les êtres humains, et nous espérons que les efforts en vue de trouver une solution pacifique au problème de la discrimination raciale en Afrique du Sud seront couronnés de succès.

20. Le peuple namibien, comme tout autre peuple, a droit à l'autodétermination qui le conduira rapidement à une indépendance complète et au règne de la majorité, afin que la justice et la dignité humaine puissent devenir les éléments de la paix dans ce territoire international.

21. A diverses conférences, la politique des “foyers nationaux” du Gouvernement sud-africain a fait l'objet d'une grande inquiétude et de vifs débats. A cet égard, le Souaziland continue de respecter, comme il se doit, les résolutions de l'OUA et celles des Nations Unies.

22. En avril de cette année, mon gouvernement, agissant en tant que Membre loyal de l'Organisation des Nations Unies, a défendu avec succès un dossier devant la Haute Cour du Souaziland, où une firme sud-africaine avait tenté d'enjoindre le Gouvernement du Souaziland et son commissaire de police de restituer une cargaison d'armes que cette firme avait essayé sans succès d'importer en République sud-africaine par l'intermédiaire du Souaziland. Mon gouvernement a défendu la thèse selon laquelle aucune cour du Souaziland ne pourrait émettre une injonction qui permettrait au Souaziland de participer, même indirectement, à une violation de l'embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud imposé par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Mon gouvernement a également promulgué une loi connue sous le nom de “Prévention de la violation des obligations internationales”, qui prévoit une peine sévère contre toute personne qui, d'une façon ou d'une autre, au Souaziland ou à l'extérieur, porterait atteinte directement ou indirectement à une résolution adoptée par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité des Nations Unies.

23. Parlant du haut de cette tribune, il y a deux ans², ma délégation a exprimé l'avis que tant qu'une minorité blanche privilégiée en Rhodésie serait autorisée à monopoliser le pouvoir politique, elle ne saurait l'abandonner de son plein gré.

24. C'est notre désir de paix et de justice qui, une fois de plus, nous fait espérer qu'un rôle constructif sera joué pour ce qui est du règlement pacifique du problème rhodésien. Nous ne nous sommes pas trompés lorsque nous avons dit que la règle de la majorité dans ce pays était inévitable, et nous ne nous trompons pas non plus si nous affirmons notre conviction qu'il appartient au peuple authentique du Zimbabwe lui-même d'assurer sa survivance et de façonner sa destinée dans une atmosphère de dévouement, d'unité et de respect.

25. Nous devons, en Rhodésie, revenir à la légalité immédiatement. Il appartient à la Grande-Bretagne de convoquer rapidement une conférence sur la Rhodésie, qui traiterait des problèmes immédiats du Gouvernement intérimaire et mettrait sur pied une conférence constitutionnelle.

26. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est l'un des objectifs principaux de la Charte. Ma délégation a foi dans la recherche vigoureuse de l'homme pour trouver un terrain commun d'unité et de paix. Les délibérations de cette assemblée, avec cet objectif ultime à l'esprit, devraient rendre les compromis possibles et empêcher qu'un Etat Membre quelconque réussisse à transférer les problèmes et les conflits de la table de la détente au champ de bataille du désespoir.

27. Le panorama du Moyen-Orient reste empreint d'un "calme menaçant", et les tentatives en vue de réaliser une paix durable dans la région sont frustrées par l'intransigeance et les intérêts étroits.

28. L'absence de paix au Moyen-Orient signifie l'absence de paix dans le monde, car la stabilité de notre société est fondée sur la réciprocité et l'interdépendance. C'est dans cet esprit que ma délégation désire exprimer une fois de plus sa gratitude et son admiration à toutes les parties intéressées au conflit du Moyen-Orient pour la modération, la compréhension humaine dont elles ont fait preuve dans la recherche d'une solution par la négociation. Ma délégation estime qu'une solution pacifique dans cette région continuera d'exiger une volonté politique et des efforts désintéressés, et que des progrès ne pourront être réalisés que si les principes de justice, d'intégrité territoriale, de souveraineté et du droit de chaque Etat d'exister sont scrupuleusement respectés.

29. Dans l'esprit du non-alignement, ma délégation applaudit au processus par lequel la trame de l'unité nationale se tisse et une substance nationale s'élabore, bien que difficilement, dans des pays qui restent encore divisés et déchirés par des conflits. Dans de telles circonstances, ma délégation ne prendra aucune action qui pourrait porter préjudice au développement le plus complet de ces objectifs.

² Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Séances plénières, 2265^e séance.

30. L'histoire passée de l'Afrique révèle qu'elle a été un continent de drames et de tragédies. Les cicatrices de l'esclavage et les plaies de l'impérialisme et de l'exploitation sont encore trop fraîches pour être oubliées. Mais le futur sera différent. C'est un futur d'espoir, un futur d'évolution socio-politique vers une communauté plus large d'une Afrique unie; c'est un futur d'où sera banni à jamais le contrôle des grandes puissances dans un continent qui a été réédifié sur les cendres du colonialisme; un avenir sans *statu quo* indéfendable et sans domination blanche; et, en vérité, un avenir qui nous verra, c'est certain, triompher, enfin, pour la gloire d'un continent libre.

31. C'est pour ces raisons et dans cet espoir que mon pays, aux côtés des Etats non alignés du tiers monde, a demandé avec persistance le retrait de toute présence militaire et navale des grandes puissances de l'océan Indien parce que nous estimons à juste titre qu'il est à notre porte et nous le tenons comme zone de paix.

32. Je passe maintenant à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui a grandement bénéficié, Monsieur le Président, de votre direction sage et compétente. Nous sommes convaincus que les membres de la communauté internationale pourront repousser les intérêts nationaux étroits et exercer les pressions politiques nécessaires pour aboutir à des normes internationales qui régiront 70 p. 100 de la surface de la Terre. Nous pensons que la dernière session de la Conférence nous a fait quelque peu progresser; elle a permis notamment aux Etats sans littoral, comme le Souaziland, de bénéficier du droit d'accès à la mer aux côtés des pays en développement géographiquement désavantagés et d'avoir le droit d'exploiter les ressources biologiques dans la zone économique des Etats côtiers, dans la même région ou sous-région, sur une base équitable.

33. Cependant, il reste encore beaucoup à faire d'ici la session cruciale de mai 1977. Il faut espérer aussi que l'on tiendra compte de l'établissement d'une autorité efficace du fond des mers, avec le financement et la technique nécessaires, pour donner un effet pratique au concept de patrimoine commun de l'humanité et l'établissement d'un système global de règlement des différends. Le compromis et une approche pragmatique sont indispensables si l'on veut qu'une nouvelle convention soit acceptable — et qu'elle soit acceptable pour tous les secteurs de la communauté internationale.

34. Il ne faut pas jouer avec les problèmes de paix et de guerre. La guerre est notre destruction. La paix est notre salut. Efforçons-nous de créer un climat de paix dans notre monde et non un climat de guerre. Erigeons des ponts pour les jeter par-dessus les intérêts en conflit, afin que la liberté, l'unité et l'égalité puissent être les premières bases d'un avenir de prospérité, de démocratie et de justice. Que cette assemblée mette l'accent sur les actes plutôt que sur les mots — des actes qui seront conçus pour faire progresser les objectifs d'une paix durable de notre vivant.

35. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale et en mon propre nom, je remercie le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Royaume du Souaziland, Son Excellence le colonel Maphevu Dlamini, pour son importante allocution.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

36. M. OULD MOUKNASS (Mauritanie) : Monsieur le Président, je ne saurais aborder le fond de mon propos, sans vous adresser au préalable mes très vives félicitations pour votre élection à la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Par-delà l'hommage rendu à vos éminentes qualités personnelles, cette élection constitue également un témoignage de confiance et d'estime à votre pays dont il me plaît de louer ici les efforts constants pour l'instauration d'un ordre international plus juste et plus équitable. Mon pays est heureux d'entretenir avec le vôtre les meilleures relations d'amitié et de solidarité.

37. Votre prédécesseur, M. Gaston Thorn, mérite également nos félicitations et notre gratitude pour le tact et la patience avec lesquels il a su diriger nos travaux tout au long de la session écoulée.

38. L'admission de la République des Seychelles en qualité de Membre de notre organisation est un autre sujet de réelle satisfaction pour mon pays. Nous adressons au Gouvernement et au peuple des Seychelles nos sincères félicitations et nos vœux de succès. Nous aurions souhaité adresser les mêmes félicitations à la République populaire d'Angola et à la République socialiste du Viet Nam, qui auraient dû normalement trouver la place qui leur revient au sein de notre organisation.

39. L'ouverture de notre session coïncide cette année avec un événement particulièrement triste, qui a affligé profondément le peuple et le Gouvernement mauritaniens. Il s'agit de la disparition de l'un des plus grands hommes politiques et des plus grands penseurs de notre temps, Mao Tsétoung, président du Comité central du parti communiste de la République populaire de Chine. L'histoire retiendra le nom de ce grand guide du peuple chinois et grand ami de notre peuple comme le bâtisseur de la Chine moderne et le défenseur infatigable de toutes les causes justes, et notamment de celle des peuples opprimés. Au grand peuple chinois et du Gouvernement de la République populaire de Chine, aujourd'hui cruellement frappés par cette disparition, nous adressons nos condoléances les plus attristées et les assurons de notre soutien et de notre sympathie en ces heures difficiles.

40. La trente et unième session de l'Assemblée générale s'ouvre à un moment où la communauté internationale est plus que jamais consciente de deux exigences essentielles : d'une part, la nécessité de mettre fin aux situations anachroniques qui sévissent en Afrique australe et au Moyen-Orient et, d'autre part, l'impératif d'instaurer un nouvel ordre économique international fondé sur l'égalité et la justice.

41. En effet, la persistance de ces dangereux foyers de tension et le maintien de rapports économiques d'inégalité entre pays nantis et pays en développement peuvent à tout moment compromettre l'ensemble du système international existant et menacer la paix et la stabilité du monde. Il est dès lors légitime que ces sujets soient au premier plan de nos préoccupations au cours de l'actuelle session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

42. Je vais très brièvement exposer le point de vue de la Mauritanie. Je parlerai, premièrement, des différents foyers de tension dans le monde, et, deuxièmement, des rapports économiques entre pays nantis et pays en développement.

43. En évoquant l'Afrique australe, on ne peut qu'être révolté de voir, en ce dernier quart du XX^e siècle, où souffle un vent général d'émancipation, les peuples de cette partie de l'Afrique plier sous le poids d'un système raciste et colonialiste des plus rétrogrades avec son train quotidien d'horreurs, d'exactions et d'injustices. Que ce soit en Rhodésie, en Namibie ou à l'intérieur de l'Afrique du Sud, l'oppression et l'intimidation s'abattent tous les jours sur les peuples du Zimbabwe, de la Namibie et d'Azanie. Leurs droits à un gouvernement par la majorité sont bafoués; leurs droits à l'indépendance, à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale sont menacés, de même que leurs droits à l'égalité raciale sont systématiquement ignorés.

44. En Rhodésie, une poignée de colons blancs a proclamé, dès 1965, l'indépendance unilatérale, défiant ainsi non seulement le Royaume-Uni, ancienne puissance coloniale, mais aussi la communauté internationale elle-même, et, plus particulièrement, l'Organisation des Nations Unies. Le régime qui existait depuis lors en Rhodésie est un régime illégal, raciste et minoritaire. Quelque 270 000 Européens, vivant dans l'illusion et pour des lendemains incertains, ont imposé à plus de cinq millions d'Africains leur volonté de domination et de discrimination raciale.

45. C'est devant cette situation que le peuple du Zimbabwe s'est soulevé, comme se soulèvent ceux qui veulent mourir dans la dignité ou vivre dans la liberté. Mais, jouissant du soutien indestructible de toute l'Afrique et de l'aide de la communauté internationale, le peuple du Zimbabwe voit chaque jour sa victoire devenir inéluctable. Sa lutte pour la liberté et pour une démocratie authentique entre aujourd'hui dans une phase décisive, imposant au régime rebelle de Ian Smith de chercher une occasion de survie.

46. Le territoire international de Namibie continue lui aussi à être occupé par le régime raciste de Pretoria, qui y pratique sa double politique d'*apartheid* et de "bantoustanisation", et cela malgré l'avis de la Cour internationale de Justice³, confirmé par de nombreuses résolutions tant de l'Assemblée générale que du Conseil de sécurité, mettant ce territoire sous la responsabilité des Nations Unies et exigeant son indépendance dans l'unité nationale.

47. Tel n'est pas d'ailleurs le seul défi du régime de l'Afrique du Sud. La South West Africa People's Organization [SWAPO], seul représentant authentique du peuple namibien, reconnue par l'OUA et l'Organisation des Nations Unies, est non seulement considérée jusqu'à ce jour par Pretoria comme une organisation "terroriste" à abattre, mais elle est aussi jusqu'à présent tenue à l'écart par Vorster de toute discussion intéressant l'avenir du territoire et du peuple namubiens.

³ Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C. I. J. Recueil 1971, p. 16.

48. C'est là une politique à courte vue qui ne saurait ni consolider l'occupation illégale du territoire et du peuple namibiens ni émousser la volonté de la SWAPO de poursuivre la lutte jusqu'à l'indépendance dans l'unité.

49. En cette fin du XX^e siècle où l'égalité entre les peuples, les races et les hommes, constitue un objectif majeur pour l'ensemble des membres de la communauté internationale, il nous paraît inadmissible de continuer d'assister en spectateurs au défi qui nous est lancé par le régime au pouvoir en Afrique du Sud, qui pratique impunément et au grand jour sa politique raciste inhumaine, au mépris de toutes les règles du droit et de la morale et au mépris du sens irréversible de l'évolution historique.

50. Le régime sud-africain, pour atteindre son objectif de développement séparé et inégalitaire des races, s'est doté, en plus d'un arsenal militaire des plus puissants et des plus perfectionnés, d'un arsenal de lois et de mesures ségrégationnistes qui touchent à tous les aspects de la vie : transports publics, santé, éducation, sport, administration, etc., et il ne recule devant aucune horreur pour imposer sa volonté raciste. De telles pratiques révoltent sans doute la conscience de chacun de nous et soulèvent notre indignation à tous. Mais il ne suffit pas de s'émouvoir devant une situation aussi dégradante pour l'homme; il faut que la communauté internationale prenne des mesures concrètes pour mettre véritablement le régime de l'Afrique du Sud au ban de l'humanité.

51. Car les Blancs de l'Afrique du Sud ne semblent pas vouloir préserver leur avenir d'Africains ou éviter au peuple d'Afrique du Sud dans son ensemble le drame d'une guerre raciale généralisée aux conséquences imprévisibles. Il suffit pourtant qu'ils renoncent clairement et dès maintenant à leur politique aberrante et inhumaine que constitue la pratique de l'*apartheid* pour que des perspectives nouvelles s'ouvrent devant eux et devant toute l'Afrique, et pour que renaisse l'espoir.

52. Il est peut-être déjà trop tard pour que le régime raciste de l'Afrique du Sud s'engage lui-même dans cette voie de la raison. Les événements de Soweto du mois de juin dernier, et ceux qui ont secoué il y a quelques jours la ville de Johannesburg, démontrent à l'évidence que la tension raciale en Afrique du Sud a pratiquement atteint le point de non-retour.

53. Les mouvements de libération en Rhodésie, en Namibie et en Afrique du Sud, forts du soutien tant matériel que moral de l'OUA et de tous les peuples épris de liberté et de justice, sont plus que jamais décidés à gagner par la lutte ce qu'ils n'ont pu obtenir par la modération, le dialogue et la négociation. Leur lutte, les sacrifices qu'ils consentent, le tribut qu'ils paient, ont d'ores et déjà ébranlé l'ensemble du système oppressif du racisme et de la domination coloniale dans cette partie de l'Afrique. La situation, malgré son caractère explosif et la menace qu'elle fait peser sur la paix en Afrique, leur est aujourd'hui plus que jamais favorable, grâce à leur sens du sacrifice et à leur détermination.

54. Il est indéniable, cependant, que le sacrifice des peuples de l'Afrique australe ne constitue pas une fin en soi;

il est fait, accepté et soutenu pour servir des objectifs précis : égalité raciale complète en Afrique du Sud; indépendance de la Namibie dans l'unité nationale et l'intégrité territoriale; et avènement rapide du gouvernement par la majorité en Rhodésie. Si ces objectifs peuvent être réalisés sincèrement par une approche pacifique et conformément aux aspirations des peuples concernés, il est évident que nous serons les premiers à nous en réjouir.

55. Mais si, au contraire, une telle approche est destinée à démobiliser militairement et moralement les peuples opprimés de l'Afrique australe en vue de perpétuer de manière plus subtile la domination, le racisme et l'*apartheid*, nous ne saurions y souscrire.

56. C'est dans cet esprit que nous accueillons l'initiative prise en Afrique australe par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. En nous félicitant de voir enfin les Etats-Unis s'intéresser de manière plus directe et plus positive aux problèmes de l'Afrique, nous sommes sûrs que, s'ils réussissent à engager sur la voie de la raison les minorités blanches d'Afrique australe, ils n'en sortiront que plus prestigieux et plus respectés sur tout le continent africain.

57. Car, ce qui compte en définitive, de l'avis de mon pays, ce ne sont pas les motivations nationales qui peuvent amener telle ou telle superpuissance à s'intéresser aux préoccupations de l'Afrique, mais bien le résultat qu'elle peut obtenir dans la solution de nos problèmes, conformément aux aspirations de nos peuples. C'est pourquoi, nous formulons l'espoir que cette initiative américaine puisse en définitive déboucher sur une solution rapide, juste et durable de ces problèmes, dans l'intérêt bien compris des peuples africains de la région. Notre position, la position de la Mauritanie, en dernière analyse, est celle des pays frères des premières lignes de front et des mouvements de libération concernés. Quelle que soit la position de ces pays et de ces mouvements, c'est celle que la Mauritanie défendra.

58. Si ces problèmes de l'Afrique australe constituent des foyers de tension au caractère d'actualité incontestable, d'autres foyers de tension non moins importants et non moins préoccupants pour mon gouvernement continuent à menacer dangereusement la paix et la sécurité dans le monde. Et, au premier plan de ceux-ci, figure la situation du Moyen-Orient.

59. Voilà près de 30 ans que la question palestinienne et son corollaire, la crise du Moyen-Orient, se situent au premier plan des préoccupations de la communauté internationale.

60. Cette question a été à l'origine des quatre guerres successives dans la région, mettant chaque fois en danger la paix internationale. Il n'est pas utile de revenir sur toute la genèse de ce problème, qui est suffisamment bien connu, ici, aux Nations Unies.

61. Il est cependant opportun, me semble-t-il, de rappeler un élément essentiel qui caractérise actuellement les données de cette question, à savoir la reconnaissance quasi unanime par la communauté internationale du fait palestinien, des droits nationaux du peuple palestinien.

62. L'accueil réservé ici même, en 1974, au Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, le frère Yasser Arafat⁴, la participation de l'Organisation de libération de la Palestine non seulement aux débats de l'Assemblée générale en tant qu'observateur, mais aussi aux débats du Conseil de sécurité, la reconnaissance du peuple palestinien du droit à une existence indépendante, à une patrie et à une souveraineté, en sont une parfaite illustration. Tous ces éléments constituent désormais la preuve tangible que toute solution au problème du Moyen-Orient passe, nécessairement et avant tout, par une solution au drame du peuple palestinien frère.

63. En imposant depuis déjà trop longtemps cette situation dramatique au peuple palestinien frère, en le chassant de ses foyers, en le dépossédant de ses biens, les agresseurs sionistes ont, depuis 1967, étendu leurs méfaits aux territoires des Etats arabes voisins. Ces territoires ont été occupés par la force et continuent de l'être, leur composition démographique étant changée par une politique active d'installation de nouvelles colonies de peuplement.

64. Il est temps que la communauté internationale prenne ses responsabilités, et toutes ses responsabilités, face à cette grave situation. Tant que le peuple palestinien et les autres peuples arabes de la région ne seront pas rétablis dans leurs droits légitimes, le Moyen-Orient ne connaîtra ni paix ni stabilité.

65. Les conditions pour une paix juste et durable dans cette région, telles que nous les avons toujours énoncées, sont : premièrement, le rétablissement du peuple de Palestine dans ses droits nationaux inaliénables, droits reconnus par l'ensemble de la communauté internationale; deuxièmement, le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés.

66. Je ne saurais terminer mon propos sur cette question du Moyen-Orient sans évoquer — avec, cependant, une profonde amertume — le déchirement fratricide qui secoue le Liban frère, depuis plus d'une année. Nous regrettons sincèrement ce qui se passe dans ce pays frère, avec lequel nous unissent de multiples liens, et exprimons l'espoir que de cette épreuve combien douloureuse sortira un Liban renforcé, prêt à jouer le rôle qui a toujours été le sien au sein du monde arabe, au triple plan culturel, politique et économique.

67. Il existe de nombreux autres problèmes importants qui, normalement, requièrent notre attention et sur lesquels mon pays a une position déjà définie. Parmi ceux qui apparaissent à notre ordre du jour, nous citerons la question de Mayotte [point 122], comme celles de Djibouti [point 25] et de Chypre [point 118], qui, respectivement, doivent être résolues sur la base de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale des Comores, de l'indépendance conformément aux aspirations du peuple de Djibouti, de l'intérêt de toutes les populations chypriotes en préservant l'indépendance et le non-alignement de Chypre. Il y a d'autres questions inscrites à notre ordre du jour dont nous ne sous-estimons nullement l'importance. Mais il est impossible d'en faire l'examen dans un exposé aussi limité que celui-ci. Je ne

saurais cependant passer sous silence une préoccupation majeure de notre temps : celle qui se rapporte aux relations économiques internationales et au droit de la mer.

68. La cadence à laquelle se sont succédé, depuis la trentième session de l'Assemblée générale, les réunions internationales consacrées aux problèmes du développement et de la coopération économique internationale, met en lumière cette nécessité, mais aussi l'urgence du réaménagement fondamental du système économique mondial, qui a été jusqu'ici générateur d'injustices, car bâti sur l'inégalité et l'exploitation.

69. Que ce soit à Paris, où se poursuit encore la Conférence sur la coopération économique internationale, à Nairobi, où la quatrième session de la CNUCED est penchée sur des problèmes aussi essentiels que controversés, ou encore, tout récemment à New York où, sous votre haute autorité, Monsieur le Président, vient de s'achever la cinquième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, il a été donné à la communauté internationale dans son ensemble d'explorer, dans le cadre d'un dialogue qui se veut direct, franc et, avant tout, exempt de tout préjugé, les possibilités de l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

70. L'une des manifestations les plus significatives de l'esprit de concertation qui doit nécessairement présider à la conception et à l'exécution d'une entreprise historique de ce genre fut, sans nul doute, ce qu'il a été convenu d'appeler "le dialogue Nord-Sud", engagé trois mois seulement après l'achèvement des travaux de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, à l'heureuse initiative du Président de la République française, M. Valéry Giscard d'Estaing, auquel je voudrais ici rendre hommage.

71. L'importance capitale que revêtent, dans le développement de mon pays, les problèmes des matières premières et de l'énergie, pour ne citer que ceux-là, suffit pour justifier le vif intérêt que nous n'avons cessé de porter aux travaux de cette conférence à travers les différentes phases de son évolution. S'il est prématuré de porter un quelconque jugement sur les progrès réalisés à ce jour, il faut espérer néanmoins que les problèmes de fond seront enfin débattus et qu'avant la fin de l'année en cours, ou en 1977 au plus tard, il sera possible de leur apporter des solutions concrètes.

72. Quoi qu'il en soit, nous restons intimement convaincus, quant à nous, que plus que le cadre institutionnel adopté, plus que la complexité des problèmes à l'étude, c'est la volonté sincère de tous les Etats, sans exception, de faire progresser "le dialogue Nord-Sud", qui déterminera le succès ou l'échec de la Conférence sur la coopération économique internationale.

73. Cette volonté a été une fois de plus mise à l'épreuve, dans le cadre de la quatrième session de la CNUCED, réunie en mai dernier à Nairobi. Minutieusement préparée par les pays en développement, qui y consacreront presque entièrement la troisième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Manille du 26 janvier au 7 février 1976, la quatrième session de la CNUCED devait, aux yeux de ces pays, marquer une étape décisive dans l'histoire d'un ordre économique nouveau. Elle devait offrir

⁴ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Séances plénières, 2282^e séance.

l'occasion, aussi bien pour les pays développés que pour ceux en développement, de faire le point des engagements qu'ils avaient, les uns et les autres, pris lors de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, engagements qui couvrent des domaines aussi névralgiques que ceux des produits de base, du transfert de la technologie, du système monétaire international et de la coopération économique entre pays en développement.

M. Kamougué (Tchad), vice-président, prend la présidence.

74. Tous ces problèmes auxquels mon pays accorde une attention toute particulière, et qui résument les difficultés auxquelles fait face le tiers monde dans son ensemble pour sortir de son dénouement, ont été amplement débattus à Manille, où le Groupe des Soixante-Dix-Sept, une fois de plus, a réitéré avec fermeté la nécessité de la multiplication des associations des pays exportateurs pour l'ensemble des produits de base, et préconisé, à cet effet, le renforcement du rôle de la CNUCED en la dotant de moyens institutionnels lui permettant de contribuer efficacement à la mise en pratique des résolutions des Nations Unies.

75. Aujourd'hui, quatre mois après la fin de la quatrième session de la CNUCED, il serait tout à fait approprié de se demander si les travaux de celle-ci se sont inscrits dans la ligne de ces directives, si le dialogue engagé à la septième session extraordinaire à New York a été poursuivi à Nairobi; et, en un mot, si ces travaux ont donné lieu, ne serait-ce que partiellement, à la concrétisation des espoirs des nations en développement.

76. Dans cet examen, la question cruciale des produits de base, et plus spécialement du programme intégré et du fonds commun s'y rapportant, constitue à notre sens le paramètre le plus exact, tant elle conditionne l'amélioration des termes de l'échange des pays en développement et l'accroissement de leurs recettes d'exportation. Si les négociations de Nairobi n'ont pu aboutir à des résultats concrets et décisifs, il a été néanmoins possible de parvenir à un consensus sur la nécessité d'une action commune dans ce domaine. Nous estimons qu'il s'agit là déjà d'un acquis non négligeable qu'il est de la plus haute importance de préserver et de consolider.

77. A cet effet, nous espérons très sincèrement que le calendrier établi pour les modalités pratiques de la mise sur pied d'un fonds commun destiné au financement de stocks internationaux de produits de base sera exécuté en temps utile. Nous nous félicitons également des annonces de contributions faites par un certain nombre de pays au cours des travaux de la Conférence. Nous y voyons un signe de bon augure pour l'établissement du fonds.

78. Parmi les autres sujets abordés, celui de la coopération économique entre les pays en développement mérite ici notre attention, tant par l'importance qui s'attache à l'objectif poursuivi, qui est celui de rendre les pays en développement aptes à être les instruments réels de leur propre développement, que par son actualité.

79. La Conférence sur la coopération économique entre les pays en développement qui vient, il y a à peine une dizaine de jours, de se tenir à Mexico doit être considérée

comme un nouveau pas dans la longue marche vers l'institution d'un système économique et social plus apte à répondre aux besoins les plus immédiats de la majorité des habitants de notre planète.

80. La faim, la maladie et l'ignorance qui sévissent encore dans les pays considérés comme pauvres et qui constituent la majorité de l'humanité, ne peuvent être jugulées que grâce aux efforts conjugués de celle-ci, en commençant par les pays en développement. Le débat sur cette question de coopération entre pays en développement n'est donc pas académique, tant s'en faut. Nous estimons qu'il est de la plus haute importance que nous, pays en développement, prenions conscience de la gravité de la situation et que nous nous employions à la changer en comptant avant tout sur nos propres moyens. Dans ce dessein, il est essentiel que le courant de coopération s'intensifie entre nos différents pays et englobe l'ensemble des domaines susceptibles d'améliorer le niveau de vie de nos populations. En tout état de cause, la Mauritanie tient à réaffirmer ici son profond attachement aux objectifs de cette coopération. Elle ne manquera pas une seule occasion d'y apporter sa modeste contribution. C'est dans cet esprit qu'elle tient à soutenir ici la proposition du Pakistan tendant à la tenue d'une conférence au sommet des pays du tiers monde, conférence consacrée à la coopération économique internationale et à celle entre pays en développement [voir A/31/208].

81. Mais ces objectifs dont j'ai parlé, et auxquels sera consacrée cette conférence, ne sauraient être atteints, pas plus que ne serait garanti le développement harmonieux de la communauté mondiale dans son ensemble, tant que la course aux armements continuera au rythme que nous lui connaissons aujourd'hui. A cet égard, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Alors que le monde dépense chaque année quelque 300 milliards de dollars en armements, le courant net d'aide publique au développement ne dépasse guère le modeste montant approximatif de 15 milliards de dollars par an. Pour avoir une idée encore plus saisissante de la nature paradoxale de ces investissements, il n'est que de se rappeler que la somme des ressources consacrées durant les 30 dernières années aux armements dépasse 6 000 milliards de dollars, ce qui représente approximativement le produit national brut du monde entier pour l'année 1976. Ces différents chiffres dangereusement croissants doivent, dans le cadre des efforts déployés ces dernières années par la communauté internationale pour un meilleur équilibre mondial, être considérés avec sérieux et réalisme.

82. La Mauritanie, pays à moitié désertique, ayant traversé ces dernières années, comme tous ses voisins de la région soudano-sahélienne, une période de sécheresse particulièrement éprouvante, ne peut pas ne pas saluer ici, avec admiration et gratitude, les efforts combien louables et généreux déployés par la communauté internationale et certains pays amis en vue d'enrayer les effets de cette terrible catastrophe. A cet égard, nous nous réjouissons tout particulièrement des activités du Bureau des Nations Unies pour le Sahel, qui a entrepris une campagne de mobilisation des ressources pour le financement et la mise en oeuvre d'une gamme de projets nationaux et régionaux dans la sous-région éprouvée.

83. La création récente, à Dakar, d'un club des amis du Sahel, composé d'Etat et d'organismes prêts à nous

apporter aide et assistance et les diverses réunions des sources de financement, en particulier celle de juillet 1975, organisée et présidée par M. Bradford Morse, alors Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, et auquel il ne serait que juste de rendre hommage pour son dynamisme et sa clairvoyance, constituent une démonstration éclatante de l'esprit de solidarité, si nécessaire pour le maintien et le développement de la coopération internationale. Nous saisissons cette occasion pour remercier très sincèrement tous les Etats et organismes qui ont bien voulu contribuer si généreusement à cet effort de redressement.

84. L'instauration d'un ordre économique international que nous appelons de tous nos vœux ne saurait être valablement dissociée de l'établissement d'un ordre juridique des océans, traduisant les aspirations légitimes de l'immense majorité de l'humanité. La capacité, l'habileté et le dévouement que le Président de l'Assemblée générale met depuis 10 ans au service de cette noble tâche, forcent notre admiration et notre reconnaissance. Mon pays, qui possède l'une des façades maritimes les plus importantes d'Afrique, a eu l'occasion, à plusieurs reprises, depuis la deuxième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, tenue à Caracas, d'exposer ses vues sur ce qui lui semble devoir constituer le fondement et l'objectif du nouveau droit maritime.

85. Aujourd'hui, quelques jours seulement après la fin de la cinquième session de la Conférence, nous nous réjouissons de constater que quelques-uns des principes dont nous n'avons cessé de défendre l'inclusion dans la future convention semblent avoir été acceptés par tout le monde. Il s'agit, notamment, de la notion de zone économique exclusive, à laquelle mon pays accorde une attention particulière. La souveraineté pleine et entière que l'Etat côtier doit exercer sur ce nouvel espace maritime ne doit à notre sens souffrir aucune exception, si ce n'est la liberté de la navigation, nécessaire pour favoriser le rôle de la mer comme trait d'union entre les peuples. Nous estimons que cette souveraineté doit être interprétée comme une application du principe inaliénable de la souveraineté permanente des peuples sur leurs ressources naturelles.

86. En ce qui concerne le fond des mers qui constitue le patrimoine commun de l'humanité, selon la Déclaration des principes contenue dans la résolution 2749 (XXV) de l'Assemblée générale, nous pensons que, pour traduire dans les faits le caractère communautaire de cette zone, l'exploration et l'exploitation des ressources qui s'y trouvent doivent s'effectuer sous le contrôle direct et effectif de l'autorité des fonds marins qui répartira les profits tirés de l'exploitation de la zone, conformément aux critères énoncés dans la Déclaration et en tenant compte spécialement des besoins des pays en développement. L'autorité doit tout particulièrement veiller à réduire au minimum les répercussions défavorables que pourrait avoir l'exploitation des ressources de la zone sur les prix des matières premières provenant des pays en développement. Je n'ignore pas qu'il s'agit là d'un problème très complexe sur lequel il n'a pas été possible, jusqu'ici, de réaliser un accord.

87. Voilà donc notre position sur quelques-unes des questions examinées par la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Je voudrais toutefois affirmer que nos

préoccupations et notre attachement aux principes que je viens de mentionner ne doivent pas être interprétés comme un refus de négocier. Nous croyons aux vertus du dialogue et restons convaincus de la possibilité de parvenir à la conclusion d'un accord international sur la mer. Nous ne devons cependant pas oublier qu'il s'agit d'un domaine extrêmement sensible où les initiatives unilatérales n'ont pas de place, où, comme notre président, M. Amerasinghe, nous estimons que "nous sommes au point où la... conclusion d'un accord pourrait être mise en péril par une action précipitée" [1^{re} séance, par. 81].

88. Tels sont les quelques problèmes, sur le double plan politique et économique, qui paraissent à mon pays se présenter comme un immense défi à la communauté internationale, et plus particulièrement à l'Organisation des Nations Unies. Résoudre ces problèmes dans l'intérêt de l'humanité entière exige non seulement une volonté politique réelle, de la part principalement des deux blocs développés, mais aussi un cadre approprié où se trouvent représentés tous les membres de la communauté mondiale. Si cette volonté ne paraît pas encore suffisamment exister ou dépasser le stade de l'intention, même annoncée, le cadre, au contraire, est déjà en place. Instrument de dialogue et de compréhension entre les peuples, l'Organisation des Nations Unies offre aux Etats qui la composent un instrument qui a déjà fait ses preuves dans tous les domaines de l'activité humaine. Elle a, certes, ses insuffisances, ses imperfections, mais elle demeure — et aujourd'hui plus que jamais — un élément essentiel dans la vie internationale. Il revient d'ailleurs aux Etats Membres de corriger ces insuffisances et ces imperfections en respectant et en appliquant ses décisions et résolutions, et en adaptant les dispositions de sa charte aux réalités du monde contemporain. Si les privilèges reconnus à certains Etats Membres par la Charte étaient justifiés au départ, étant donné le contexte historique dans lequel est née l'Organisation, il nous semble nécessaire désormais de réexaminer ces dispositions de la Charte en tenant compte du rapport actuel des forces et de l'émergence de nombreuses nations depuis une quinzaine d'années, nations dont la présence dans cette enceinte change fondamentalement la physiologie politique et la dimension humaine du cadre mis en place depuis 1945.

89. Quelles que soient, cependant, ses imperfections et ses insuffisances, l'Organisation des Nations Unies reste l'espoir de nombreux pays comme le mien pour relever l'immense défi que constitue aujourd'hui l'instauration d'un nouvel ordre international fondé sur la justice et l'équité. Une telle oeuvre de l'Organisation des Nations Unies implique nécessairement la présence, à sa tête, d'un homme ayant une vision claire de l'ampleur de cette responsabilité et capable d'en faire un instrument réel au service de ces objectifs. Le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, assumant cette difficile responsabilité à un moment de profonds changements et de rapide mutation, s'est bien montré, par sa compétence, son sens de la mesure et son réalisme politique, l'homme le mieux indiqué. C'est pourquoi je voudrais ici lui exprimer nos félicitations et lui rendre hommage pour la tâche qu'il a déjà accomplie et pour celle que nous souhaitons le voir accomplir au cours des prochaines années. Qu'il soit donc assuré du soutien de mon pays et de sa compréhension !

90. Je ne peux conclure cet exposé sans aborder une question qui touche directement mon pays : celle qu'il est convenu d'appeler la question du Sahara espagnol. Mon intention n'était pas de le faire, pour conserver à nos assises la sérénité que requièrent les problèmes que j'ai évoqués ci-dessus. Mais, comme quelques délégations en ont fait état dans leurs interventions, je me sens le devoir de rappeler brièvement l'évolution de cette question depuis la trentième session de l'Assemblée générale. Il vous souvient tous que, par ses résolutions 377 (1975) et 380 (1975), des 22 octobre et 6 novembre 1975, le Conseil de sécurité a recommandé aux parties concernées d'engager des négociations sur cette question, en vertu de l'Article 33 de la Charte et sans préjudice de toute mesure que pourrait prendre l'Assemblée générale. Bien que la première phase de ces négociations n'ait pas abouti, en raison de pressions extérieures bien connues, la deuxième devait aboutir à un accord tripartite signé à Madrid le 14 novembre 1975. Cet accord prévoit notamment, dans son paragraphe 3, que "l'opinion de la population sahraouie" sera "exprimée par l'intermédiaire de la Djemââ"⁵.

91. Le Maroc et la Mauritanie, tenant compte du fait que le Conseil de sécurité, en recommandant ces négociations, a ajouté que c'était sans préjudice de toute mesure que pourrait prendre l'Assemblée générale, ont soumis cet accord à l'appréciation des Nations Unies. Celles-ci, par leur résolution 3458 B (XXX), en ont pris acte, tout en donnant aux parties à cet accord, au paragraphe 3, la responsabilité de veiller aux aspirations des populations sahraouies. C'est donc en application d'une résolution du Conseil de sécurité, d'un accord international et d'une résolution de l'Assemblée générale que la Mauritanie et le Maroc ont permis aux populations sahraouies d'exercer leur droit à l'autodétermination, suivant le processus défini par l'accord de Madrid, lequel a été entériné par l'Assemblée générale. Toute l'action des deux pays s'est inscrite dans le cadre de la légalité internationale, et ils sont par conséquent fondés à considérer que l'autodétermination s'est exercée au Sahara occidental, conformément aux décisions prises tant par le Conseil de sécurité que par l'Assemblée générale.

92. Bien plus, la Mauritanie a procédé au mois d'août dernier, dans sa région nord-ouest nouvellement réintégrée sous le nom de Tiris el Gharbia, à des élections législatives. A la suite de ces élections, qui se sont déroulées en présence de nombreux observateurs et journalistes étrangers, sept députés ont été élus à l'Assemblée nationale mauritanienne et participent désormais à ses délibérations. De même, tous les cadres de cette région assument chacun des responsabilités nationales auxquelles les destinaient leur formation et leurs qualifications, au même titre que n'importe quel autre citoyen mauritanien.

93. C'est dire que, pour la Mauritanie et le Maroc, qui n'ont agi que selon les droits qui leur sont reconnus par la Cour internationale de Justice⁶ et conformément aux résolutions de notre organisation, le principe de l'autodétermination ne peut plus être invoqué pour les populations du

Sahara occidental, qui ont clairement choisi ou d'être mauritaniennes ou d'être marocaines.

94. Si l'on tient compte également du point de vue des dirigeants algériens, ce droit ne saurait plus être invoqué, car ce à quoi son application pouvait éventuellement aboutir a déjà été créé et reconnu par l'Algérie. La proclamation, en territoire algérien, d'une république dite sahraouie préfabriquée et la reconnaissance formelle qu'ils lui ont tout de suite accordée ne permettent plus aux dirigeants algériens de faire état de ce droit à l'autodétermination. Il est en effet illogique de la part de ces derniers de continuer à réclamer l'application du principe de l'autodétermination aux populations du Sahara alors que, précisément, leur attitude à cet égard est la négation même de ce principe parce qu'ils en ont déjà proclamé les résultats.

95. Le Conseil des ministres de l'OUA, qui s'est tenu à Addis-Abeba au mois de février dernier, a parfaitement perçu cette contradiction et a considéré que, puisqu'une république sahraouie a été créée, le seul problème qui se posait était sa reconnaissance, laquelle relevait de la souveraineté de chaque Etat.

96. Il est, dès lors, clair que, quel que soit le point de vue envisagé, le principe de l'autodétermination ne peut plus être invoqué au sujet des populations du Sahara, à moins de vouloir l'appliquer à des Sahraouis imaginaires, ou jouer en même temps sur deux tableaux contradictoires, ce qu'aucun pays de bonne foi ne devrait accepter.

97. En fait, le problème que connaît cette partie nord-ouest de l'Afrique est un problème de tension entre les Etats de la sous-région, tension dont la question du Sahara n'a été, en réalité, que le révélateur et l'instrument. Lorsque des informations claires et détaillées à cet égard ont été communiquées par le Chef de l'Etat mauritanien à ses pairs, lors de la dernière Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, les chefs d'Etat ont décidé de consacrer à l'ensemble de cette situation un sommet extraordinaire. Si la Mauritanie est convaincue de ses droits et de l'échec final des tentatives qui s'opposent à son unité, elle fait néanmoins confiance aux chefs d'Etat africains et espère que la sagesse de l'Afrique aura, en définitive, le dernier mot.

98. Cette confiance naturelle et normale que mon pays fait aux chefs d'Etat africains est également celle que leur a fait le mouvement des non-alignés, lors de la récente cinquième Conférence de Colombo, qui a en effet adopté la déclaration suivante :

"La Conférence, prenant acte de la décision de l'Organisation de l'unité africaine de tenir une Conférence au sommet extraordinaire sur la question du Sahara occidental et la situation qui en résulte dans la région, exprime l'espoir que cette réunion conduirait à une solution juste et durable à cette question." [A/31/197, annexe I, par. 35.]

Voilà l'attitude de l'Afrique sur cette question. Voilà aussi l'attitude des non-alignés. Quant à l'attitude de la Ligue des Etats arabes, elle est suffisamment connue pour que j'aie besoin d'y revenir.

⁵ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trentième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1975, document S/11880, annexe III.

⁶ Voir Sahara occidental, avis consultatif, C. I. J. Recueil 1975, p. 12.

99. J'ai tenu à éliminer de ce bref rappel de l'évolution de la question du Sahara tout élément de nature à instaurer la controverse, mon souci étant avant tout, comme je l'ai dit au début, de conserver à nos débats toute leur sérénité. S'il s'avère utile, cependant, de donner plus de détails, je me permettrai de reprendre, à une étape ultérieure de ce débat, la parole pour vous apporter toutes les informations qui pourraient être nécessaires.

100. Je voudrais, en terminant, saisir cette occasion solennelle pour réaffirmer ce que le Chef de l'Etat mauritanien n'a cessé de répéter, à savoir le désir sincère du Gouvernement et du peuple mauritaniens de voir la paix, la stabilité et l'harmonie régner sur cette région nord-ouest de l'Afrique et la disponibilité de notre pays de rétablir avec le peuple frère algérien des relations d'amitié confiante et fraternelle. La seule simple condition que nous posons à cette normalisation, qu'imposent d'ailleurs l'histoire, la civilisation, la géographie, et qu'exige l'intérêt supérieur du monde arabe et de l'Afrique, est que les dirigeants du peuple frère algérien cessent d'accueillir, de financer, d'armer et d'entraîner des mercenaires, en partie mauritaniens, pour les diriger ensuite contre notre pays et qu'ils respectent notre indépendance, notre intégrité territoriale et l'unité de notre peuple. N'est-ce pas là un minimum que nous sommes en droit d'exiger d'un peuple frère avec lequel nous partageons un passé commun et des aspirations communes ? Nous formulons le vœu que cet appel ne soit pas interprété comme une faiblesse, mais bien comme une invitation à l'amitié et à la fraternité, sur la base du respect mutuel.

101. M. RITHAUDDEEN (Malaisie) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, j'ai le très grand plaisir de vous adresser, au nom du Gouvernement et du peuple malaisiens, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre élection à ces hautes fonctions exprime, en fait, l'estime de la communauté internationale non seulement à l'égard de votre peuple et de votre pays, mais aussi des talents de diplomate que vous avez montrés en tant que représentant permanent de votre pays auprès de l'Organisation des Nations Unies.

102. Ma délégation est particulièrement fière qu'un illustre fils de l'Asie, qui vient d'un pays avec lequel la Malaisie maintient depuis longtemps des liens étroits et amicaux, ait été élu à ces importantes fonctions. Je suis certain que, guidés par votre sagesse, Monsieur le Président, nos délibérations, dans les mois à venir, aboutiront à des résultats constructifs et fructueux. Je voudrais, à cet égard, vous assurer de la coopération de ma délégation.

103. Permettez-moi également de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Gaston Thorn, premier ministre du Luxembourg, pour la manière habile et efficace avec laquelle il a présidé les travaux de la trentième session. La façon dont il a dirigé les débats tout au long de cette session nous a permis de préserver l'atmosphère de cordialité et cet esprit de bonne volonté tellement essentielles pour la conclusion heureuse de nos importantes délibérations.

104. Avant d'aller plus loin, je me dois, au nom de ma délégation, d'adresser mes meilleurs vœux au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim. La façon dont il a assumé les

lourdes responsabilités de ce poste élevé mérite nos remerciements et notre profonde gratitude. Je puis l'assurer de l'appui constant et de la coopération de ma délégation dans tous ses efforts.

105. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter et saluer cordialement la République des Seychelles, qui s'est vu accorder la place légitime qui lui revient en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies. Sa présence, en fait, représente pour nous, aujourd'hui, non seulement un nouveau pas vers l'universalité de la composition de l'Organisation, mais, qui plus est, le triomphe d'un peuple luttant pour son indépendance et l'affirmation de son droit souverain de décider de son avenir et de sa destinée.

106. Nous espérons aussi sincèrement que la République populaire d'Angola et la République socialiste du Viet Nam, qui possèdent tous les attributs juridiques d'Etats indépendants et souverains, pourront bientôt occuper leurs places légitimes en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies. En Asie du Sud-Est en particulier, nous attachons une importance particulière à la République socialiste du Viet Nam, dont la récente réunification porte témoignage de la détermination d'un peuple qui s'est consacré à la recherche de l'indépendance, de la souveraineté et de la liberté.

107. L'avènement de conditions pacifiques dans l'ensemble de l'Asie du Sud-Est était attendu ardemment par tous nos peuples depuis une génération entière. En fait, les efforts positifs en vue de promouvoir le régionalisme dans notre partie du monde, qui vont de pair avec les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement, sont fondés sur ces prémisses. Notre région est aujourd'hui au seuil d'une nouvelle ère, où une paix durable, les aspirations nationales et le progrès de nos peuples sont à notre portée. Notre tâche commune consiste à assurer le bien-être de nos peuples et de contribuer ainsi à une paix et une stabilité plus grandes dans le monde. Par conséquent, la Malaisie espère sincèrement et honnêtement oeuvrer étroitement avec les peuples du Viet Nam, du Kampuchea et du Laos en vue de créer une Asie du Sud-Est viable, pacifique, neutre et prospère, à l'abri de toute forme d'ingérence étrangère.

108. L'année 1976 marque le commencement du dernier quart du XX^e siècle. Voilà pourquoi il est nécessaire de faire l'inventaire de ce que nous avons accompli dans le passé afin de mieux voir ce qu'il nous faudra faire dans l'avenir. Nous connaissons tous fort bien les problèmes qui retiennent l'attention des Nations Unies depuis de nombreuses années. C'est ainsi que les questions du désarmement, de la décolonisation, de l'apartheid, du Moyen-Orient, des droits de l'homme, du commerce et du développement sont toujours à notre ordre du jour. Une évaluation attentive de nos efforts passés dans la façon de traiter ces problèmes nous aidera peut-être à découvrir des moyens plus efficaces pour aboutir à leur solution. C'est ainsi que ma délégation participe chaque année à la session de l'Assemblée générale animée d'un nouvel enthousiasme et remplie d'optimisme à la pensée que nous réussirons peut-être là où nous avons échoué dans le passé.

109. Ma délégation est heureuse de constater que des petits pays, notamment au sein du Groupe des non alignés, commencent à jouer un rôle de plus en plus important dans

l'élimination des causes de tension et de conflit dans le monde. Cependant, alors que certains progrès sont accomplis dans ce sens, la détente entre les superpuissances, à notre avis, n'a pas évolué de façon satisfaisante et revêt les caractéristiques limitées d'un accommodement réciproque des intérêts des grandes puissances, ce qui, par ailleurs, peut être au détriment des intérêts d'autres pays.

110. C'est avec consternation que la Malaisie constate cette évolution, car cela peut notamment contrecarrer les efforts tendant à établir une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est en tant que moyen de réduire la tension et d'éliminer la rivalité et l'ingérence des grandes puissances dans les affaires intérieures des petites nations de la région. Il faut bien savoir que ce concept est conforme à l'appui que l'ONU apporte à la création de zones de paix dans différentes parties du monde, car elles contribuent d'une façon positive à l'établissement de la paix et de la sécurité internationales.

111. Le Premier Ministre de la Malaisie, dans l'allocution qu'il a prononcée lors de la récente Conférence des pays non alignés à Colombo, a déclaré que la création de zones de paix des régions stratégiques, telles que l'océan Indien et l'Asie du Sud-Est, est de plus en plus nécessaire et urgente dans le contexte des rivalités continues et de l'escalade des armements parmi les superpuissances. La Malaisie a lancé le concept d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est afin d'écarter la rivalité et la concurrence des grandes puissances qui recherchent des sphères d'influence et le contrôle dans la région. Ce concept s'est traduit dans une déclaration qui est connue sous le nom de Déclaration de Kuala Lumpur de novembre 1971, qui a été adoptée par l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande.

112. Pour ce qui est de l'Asie du Sud-Est, j'estime que le concept d'une zone de paix, de liberté et de neutralité est fort pertinent et valable en tout temps, que ce soit en période de guerre ou en période de détente, ou même en période de paix. C'est en fait le désir des cinq pays signataires que de voir la zone de paix, de liberté et de neutralité recouvrir toute l'Asie du Sud-Est. On avait prévu que, dès que la paix reviendrait dans la région, des consultations seraient menées avec les autres pays de la région sur les détails de la proposition.

113. Depuis lors, la situation en Asie du Sud-Est s'est modifiée après la cessation des hostilités et, plus récemment, à la suite de la réunification du Viet Nam, donc les perspectives d'une paix régionale, d'une stabilité, d'une coopération régionale et d'une harmonie accrues en Asie du Sud-Est sont considérablement améliorées. La Malaisie est certaine que cette évolution a fait naître une grande confiance et créé des conditions favorables permettant à tous les pays de l'Asie du Sud-Est d'entamer un dialogue sur la proposition d'une zone de paix et de promouvoir un nouvel ordre dans les relations, grâce auquel les pays de la région ainsi que ceux de l'extérieur pourraient vivre en paix et coopérer entre eux, quels que soient leurs idéologies ou leurs systèmes sociaux, en assumant leur propre destin et leur développement, à l'abri de toute ingérence de puissances extérieures.

114. En février 1976, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines, de la Thaïlande et de Singapour se sont réunis à Bali, en Indonésie. Ils ont signé le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est et la Déclaration de concorde de l'Association, réaffirmant de façon formelle la proposition tendant à la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est. La Déclaration de concorde de l'Association demandait, en particulier, la création de conditions qui seraient favorables à la promotion d'une coopération pacifique entre toutes les nations de l'Asie du Sud-Est sur la base du respect mutuel et des intérêts réciproques.

115. Les mobiles qui président à la proposition contenue dans la Déclaration de Kuala Lumpur sautent aux yeux de tous. Il s'agit de réaliser la coexistence et une coopération pacifiques. La proposition a déjà reçu un appui positif dans différentes instances internationales, y compris la Conférence du Commonwealth et la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est réunie à Alger en 1973. Je voudrais, à cet égard, remercier profondément M. Krishna Raj Aryal, ministre des affaires étrangères du Népal, qui, dans son allocution récente, a déclaré l'appui ferme et total du Népal à ce qu'il a si justement décrit comme étant une proposition "qui constitue un effort constructif pour le raffermissement de la paix, de la stabilité et du développement en Asie du Sud-Est" [5^e séance, par. 174]. Je saisis également cette occasion pour remercier Son Excellence M. Chiao Kuan-hua, ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, qui, dans son allocution d'hier [17^e séance], a déclaré que la position de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité, à l'abri de l'ingérence des puissances étrangères, devrait être respectée.

116. Enfin, mais ce qui est tout aussi important, nous pensons avec optimisme que les grandes puissances finiront bien par accepter le fait que la détente et la paix sont indivisibles et que c'est grâce à la réalisation d'une Asie du Sud-Est neutre et pacifique que nous serons en mesure d'éliminer le jeu complexe de la rivalité des grandes puissances dans la région, ce qui, nous en sommes certains, sera dans l'intérêt réciproque de tous les intéressés.

117. Ma délégation note avec réconfort que les Nations Unies continuent d'être pour nous une instance où nous pouvons brasser des idées dans la recherche de solutions globales à des problèmes globaux. Même si ces solutions n'ont pas répondu aux vœux du public dans le passé, elles ne devraient pas nous éloigner d'un dialogue continu qui est indispensable à la compréhension et à la coopération internationales. Les débats au sein de conférences internationales, comme l'a souligné à juste titre le Secrétaire général, ont un effet considérable, car ils appellent l'intérêt du public sur des problèmes globaux, font naître un climat d'opinions favorables à leur solution et arrêtent les grandes lignes d'une action nationale et internationale future.

118. Cela est certainement vrai en ce qui concerne nos discussions sur les problèmes du désarmement; aucun progrès significatif n'a été réalisé dans ce domaine au cours des dernières années. L'escalade de la course aux armements dans des régions névralgiques du monde continue. La

prolifération des armes nucléaires a rendu plus réel le spectre d'un affrontement nucléaire dû au hasard, avec les conséquences terribles qu'il entraînerait. Les accords entre les superpuissances sur la limitation des armes stratégiques sont insuffisants en ce qu'ils ne comprennent pas d'accords de réduction substantielle ou des limitations qualitatives des systèmes d'armes nucléaires stratégiques en tant que mesure positive vers le désarmement nucléaire. Les perspectives de la convocation d'une conférence mondiale sur le désarmement semblent plus éloignées que jamais. Mon gouvernement estime qu'une paix durable ne pourrait être réalisée que grâce à un désarmement général et complet, avec un contrôle international efficace, et non pas par un équilibre d'armements mutuellement accepté. Nous espérons que cette session envisagera très sérieusement la recommandation des pays non alignés visant à convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale traitant du désarmement. Nous estimons qu'il faut commencer quelque part, afin que nous puissions rassembler tous les Etats, y compris les Etats dotés d'armes nucléaires, pour qu'ils parlent sérieusement du problème global du désarmement. Nous espérons que la discussion constructive qui aura lieu touchera également d'autres questions telles que l'interdiction globale de toute forme d'essais nucléaires dans tous les milieux, la cessation de la course aux armements nucléaires et la prévention d'une nouvelle prolifération des armes nucléaires.

119. Le Moyen-Orient est encore une zone de conflit. Nous sommes préoccupés de voir que le problème n'est toujours pas réglé. La Malaisie estime que toute solution du problème doit tenir compte du droit des Etats arabes intéressés à recouvrer les territoires perdus. Nous déplorons l'acquisition de territoires par le recours à la force et la modification des données géographiques et démographiques dans les territoires occupés, y compris les mesures visant à judaïser les villes de Jérusalem et Nazareth et la région de Galilée. En tant que l'un des 20 membres du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, la Malaisie reprend pleinement à son compte la thèse selon laquelle aucune solution dans la région ne sera possible si elle ne tient pas compte des intérêts légitimes du peuple palestinien et de son droit inaliénable à rentrer dans ses foyers, à recouvrer ses biens et à parvenir à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté. En conséquence, nous appuyons pleinement la participation de l'Organisation de libération de la Palestine, sur un pied d'égalité avec toutes les parties intéressées, à tous les efforts, discussions et conférences sur le Moyen-Orient visant à faire intervenir un règlement complet et définitif du problème du Moyen-Orient.

120. Au cours de la dernière décennie, l'ONU a joué un rôle accru, permettant de hâter le processus de décolonisation dans différentes parties du monde. En Afrique, notamment, l'élan créé par l'apparition de pays nouvellement indépendants a accéléré ce processus. En Asie du Sud-Est, je constate avec une vive satisfaction que la majorité écrasante des peuples de la région sont aujourd'hui indépendants et souverains. Cependant, il demeure encore une région en Asie du Sud-Est à propos de laquelle cette assemblée, au cours de sa dernière session, devait demander à l'autorité administrante de faciliter la tenue d'élections démocratiques et libres par les autorités gouvernementales appropriées, conformément aux droits inaliénables du

peuple à l'autodétermination et l'indépendance. Il s'agit du territoire de Brunéi. La Malaisie demande instamment aux autorités responsables de répondre de façon positive, dès que possible, à la résolution 3424 (XXX) de l'Assemblée générale, afin que le peuple de Brunéi ne se voie pas refuser ses droits inaliénables.

121. J'en arrive à la situation en Afrique australe. Un certain optimisme règne quant au fait que si le régime minoritaire illégal de Rhodésie du Sud reconnaît l'inévitabilité du gouvernement de la majorité, on pourrait ainsi éviter les conséquences effroyables d'une guerre raciale. Nous espérons que les négociations en vue d'un transfert rapide menant au gouvernement par la majorité feront intervenir un changement dans la situation propre à prévenir une tragédie explosive dans cette partie du monde. Par contre, cette tragédie semble inévitable si le régime minoritaire illégal continue à s'ancrer dans son intransigeance. La Malaisie se joint aux autres pays Membres de l'Organisation pour réaffirmer son appui au peuple du Zimbabwe dans sa juste lutte pour parvenir au gouvernement par la majorité.

122. En Namibie, ma délégation s'associe pleinement aux efforts de l'Organisation visant à faire cesser l'occupation illégale de ce territoire par l'Afrique du Sud. Nous confirmons notre appui au peuple namibien dans sa lutte pour l'autodétermination et l'indépendance et nous déplorons toute action trompeuse de la part du régime Vorster visant à retarder tout ce qui permettrait de voir les Namubiens recouvrer leurs droits.

123. Pour ce qui est de l'Afrique du Sud, les événements récents ont souligné les mesures implacables et barbares imposées par le régime raciste blanc. Nous déplorons le massacre de Soweto et nous regrettons les pertes de vie qu'il a provoquées. Ces événements tragiques et d'autres explosions récentes de mécontentement montrent, sans l'ombre d'un doute, que la politique diabolique d'*apartheid* pratiquée par le régime sud-africain ne peut avoir qu'une conséquence inévitable : la violence. En tant que membre du Comité spécial contre l'*apartheid*, la Malaisie s'engage à poursuivre ses efforts, avec d'autres pays Membres, en vue de faire disparaître complètement cette politique répugnante et horrible appliquée par le régime raciste de Pretoria.

124. A Chypre, la situation est à la fois complexe et dangereuse. Il est réconfortant de constater que la Conférence au sommet des non-alignés de Colombo s'est prononcée en faveur de la poursuite de négociations constructives entre les représentants des communautés chypriotes turque et grecque. Nous estimons que, pour réussir, les négociations doivent être menées dans un esprit de bonne volonté, en faisant la part des droits et des intérêts des deux communautés sur un pied d'égalité et en se fondant sur le principe de la participation égale dans les instances internationales. Nous voudrions également féliciter le Secrétaire général de ses efforts visant à encourager les pourparlers entre les deux communautés; nous espérons que ces efforts feront intervenir des négociations constructives couronnées de succès.

125. Nous venons à peine d'entrer dans la deuxième partie de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Les déceptions enregistrées au cours de la

première moitié de la Décennie nous rappellent le besoin urgent d'amélioration et de nouveaux efforts au cours des années qui restent de cette décennie pour assurer la réalisation des objectifs établis par la Stratégie internationale du développement.

126. L'interdépendance des nations et les problèmes économiques globaux sont des réalités auxquelles la communauté mondiale doit faire face, et il n'est pas nécessaire d'insister là-dessus. Les écarts nombreux et aigus qui existent entre les pays développés et les pays en développement ont déjà été identifiés depuis longtemps, et les mesures pour y remédier ont été soulignées de façon constante par le monde en développement. Les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, l'adoption d'une déclaration et d'un programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3301 (S-VI) et 3202 (S-VI)] et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)] ont fait comprendre le besoin qu'il y avait de changer la structure économique internationale actuelle.

127. Trop souvent, le monde développé n'a accepté les déclarations de principe et les décisions concernant la restructuration et la création d'un ordre économique plus équitable qu'avec hésitation, voire sans intention réelle de les mener à bien. Ne nous leurrions pas : les résolutions et la rhétorique des instances internationales ne nous aideront pas à combler le fossé entre le monde développé et le monde en développement et ne nous mèneront pas sur la voie d'un nouvel ordre économique. L'application réussie des décisions concertées pour l'établissement du nouvel ordre constitue une responsabilité collective qu'il faut appuyer avec foi, coopération et engagement politique. Tout retard ou tout sursis pour une telle action concertée ne pourrait qu'engendrer des tensions économiques au détriment des intérêts de toute l'humanité.

128. Au cours des derniers mois, la communauté internationale a eu l'occasion de se réunir pour discuter et rechercher des solutions aux problèmes économiques pressants. Ma délégation voit dans la quatrième session de la CNUCED une étape clef dans la recherche d'une solution des problèmes économiques cruciaux qui affectent le monde, et notamment les pays en développement. Les résultats de cette session n'ont pas été à la hauteur de nos espoirs, et nous avons été fortement déçus de la nature limitée des accords de Nairobi.

129. Cependant, les négociations intensives qui y ont été menées ont avivé et renforcé la tendance générale au dialogue entre les nations. Je saisis cette occasion pour rappeler que ma délégation espère que l'interaction positive et la poursuite du dialogue entre pays développés et en développement favoriseront et accéléreront la marche de nos efforts en vue de réaliser les objectifs convenus et de parvenir à dégager un consensus sur les problèmes en suspens, y compris l'élimination des mesures commerciales restrictives à l'encontre des exportations des pays en développement, la promotion des mesures relatives au transfert des techniques et la réforme du système monétaire et financier international.

130. Je n'ai pas l'intention de passer en revue les décisions prises à la quatrième session de la CNUCED et j'axerai mon attention sur la question des produits de base; une fois de plus, je dois déclarer que la Malaisie continuera de participer à la recherche de relations commerciales meilleures entre producteurs et consommateurs, et de l'appuyer activement. Nous avons toujours estimé que le problème des produits de base était très important et qu'il fallait l'aborder sous des angles très nombreux. A cet égard, le programme intégré des produits de base avec ses éléments essentiels de stocks régulateurs et de fonds commun fournit une méthode d'approche globale aux problèmes des produits de base et mérite que nous l'examinions très sérieusement au cours des prochains mois. Les négociations sur le programme fournissent à la communauté internationale une nouvelle occasion d'harmoniser ses intérêts dans les domaines des matières premières et des produits de base. Une solution satisfaisante à ces problèmes cruciaux est essentielle à l'établissement d'un nouvel ordre économique international.

131. Voilà que nous est donnée l'occasion d'édifier un nouvel ordre économique international où toutes les nations pourront jouir de relations équitables et harmonieuses. Animés d'un esprit de coopération authentique et de détermination, que les pays développés et les pays en voie de développement répondent courageusement et décisivement à ce défi difficile mais décisif.

132. M. AL-KHALIFA (Bahreïn) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, dès le début, j'ai le grand plaisir d'adresser mes félicitations au nom de la délégation du Bahreïn à M. l'ambassadeur Amerasinghe à l'occasion de son élection à la présidence de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Ses vastes connaissances et son expérience en tant qu'homme d'Etat compétent et diplomate éminent le qualifient pour ce poste élevé. Je suis convaincu que, habitué que vous êtes à assumer les fonctions de président, vous contribuerez à nous faire obtenir des résultats fructueux pour le bien de l'homme et son progrès.

133. Je voudrais également, à cette occasion, adresser mes remerciements à votre prédécesseur, le Président de la trentième session, M. Gaston Thorn, premier ministre du Luxembourg, pour la compétence dont il a fait preuve à la dernière session qui a abouti à des résultats positifs.

134. Je voudrais de même mentionner toute la satisfaction que nous éprouvons des efforts déployés et de la diligence remarquable manifestée par le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, en vue de renforcer le rôle des Nations Unies dans tous les domaines. Le rapport qu'il a soumis à cette session [A/31/1 et Add.1] montre l'ampleur et l'importance des responsabilités qu'il a assumées pour trouver des conditions stables sur le plan international afin que prédominent la paix, la sécurité et la prospérité.

135. Alors que l'Organisation internationale célèbre sa trente et unième année d'existence, son universalité s'est vue renforcée par l'augmentation du nombre de ses membres qui a presque triplé depuis sa création en 1945. Chaque année, l'Organisation apporte des preuves nouvelles de son universalité et de sa stabilité, face aux défis et aux obstacles. L'année dernière, un certain nombre d'Etats qui

ont obtenu leur indépendance après de longues luttes se sont joints à l'Organisation. Cette année, je salue la présence parmi nous dans cette salle de la délégation des Seychelles, et au nom du Bahreïn, nous félicitons le peuple et le Gouvernement des Seychelles de leur indépendance et de leur admission à cette organisation. En même temps, je souhaite vivement que les Etats possédant les qualifications requises par la Charte se joindront à notre organisation.

136. Je suis convaincu que le jour est proche où tous les peuples d'Afrique et les autres peuples du monde, qui aspirent à la liberté et à l'indépendance, prendront leur place parmi nous dans cette organisation.

137. A cet égard, je voudrais féliciter le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux pour le travail qu'il a effectué ces dernières années pour accélérer l'accession à l'indépendance des petites nations du monde.

138. Le monde où nous vivons devient de plus en plus petit par les progrès techniques immenses accomplis dans le domaine des communications et autres. Il faut regretter toutefois que, dans cette organisation, nous ne nous soyons pas rapprochés de ce que nous recherchons et recherchons encore. L'objectif essentiel de cette organisation est d'éveiller chez les peuples du monde un sentiment plus grand de compréhension et d'amitié.

139. Notre retard à l'atteindre est dû aux conditions artificielles qui prévalent dans certaines parties du monde, où la discrimination raciale et l'avidité des colonialistes et des sionistes triomphent, comme c'est le cas en Afrique du Sud, en Namibie, en Palestine et en Rhodésie.

140. Depuis des années, les Nations Unies mettent en garde les autorités racistes d'Afrique du Sud contre les conséquences de leur occupation qui se poursuit en Namibie et de la politique raciale qu'elles pratiquent en Afrique australe. Elles n'ont pas tenu compte de ces avertissements, se basant sur l'appui moral et l'aide militaire et matérielle qu'elles reçoivent de certains Etats occidentaux et d'Israël. Nous avons critiqué l'an dernier ces Etats qui avaient fourni au Gouvernement de l'Afrique du Sud une aide militaire et matérielle, et nous avons prévenu qu'un tel appui pousserait les autorités racistes à empiéter sur leurs voisins. Ce que nous avons prévu s'est produit ! En juillet dernier, les forces sud-africaines ont franchi les frontières de la République de Zambie et ont détruit certains de ses villages et tué des civils qui s'y trouvaient. Aujourd'hui, nous répétons que la politique d'appui militaire donné par certains Etats conduira les autorités militaires racistes d'Afrique du Sud à commettre des agressions incessantes contre les peuples des autres Etats voisins en Afrique.

141. Les incidents sanglants qui se sont produits ces derniers temps en Afrique du Sud indiquent que les citoyens refusent catégoriquement le régime raciste existant et espèrent vivre dans une société qui garantisse leurs droits en tant que citoyens et sauvegarde leur dignité humaine.

142. Nous pensons que cette organisation a le devoir de faire tout son possible pour mettre un terme à l'impéria-

lisme de l'Afrique du Sud en Namibie et faire échouer ses plans de partage de ce pays; une minorité qui ne représente pas le peuple impose sa volonté afin de perpétuer sa domination sur le pays et exploiter ses ressources. Nous voudrions exprimer à cette occasion notre satisfaction des efforts faits par le Conseil de la Namibie pour obtenir l'indépendance du peuple de ce pays.

143. C'est dans ce contexte que nous réitérons l'appel que nous avons déjà lancé par le passé, à savoir imposer un blocus complet à la fourniture d'armes et d'équipements militaires au Gouvernement sud-africain et que les Etats qui aident ce gouvernement mettent fin à leur appui militaire et économique, conformément aux résolutions adoptées par les Nations Unies; accroître les efforts pour faire pression, par tous les moyens, sur le Gouvernement sud-africain pour qu'il cesse sa colonisation, sa domination déguisée de la Namibie, et donne à ce pays une indépendance complète, sous la supervision des Nations Unies, et qu'il abandonne sa politique haïssable de l'*apartheid* en Afrique du Sud.

144. En Rhodésie du Sud, le gouvernement minoritaire blanc continue d'exploiter le peuple de la Namibie, de l'opprimer et de le priver de ses droits nationaux légitimes, malgré nos mises en garde et nos appels répétés pour que ce peuple puisse participer à l'administration de son pays, conformément au principe du gouvernement par la majorité. Nous appuyons les efforts actuellement tentés pour persuader le Gouvernement de la Rhodésie du Sud de modifier sa politique raciste et d'établir une administration démocratique et juste, sans discrimination de race ni de couleur, et nous espérons que cela pourra se faire pacifiquement pour éviter les effusions de sang et préserver la paix et la sécurité dans le monde.

145. La question du Moyen-Orient et le problème de la Palestine sont les plus complexes et les plus importants qui se posent à notre organisation. L'Organisation a, à cet égard, de grandes responsabilités, étant donné que c'est elle qui, en novembre 1947, a adopté la résolution sur le partage de la Palestine [résolution 181 (II)]. Depuis lors, la région du Moyen-Orient n'a connu ni sécurité ni stabilité. Alors que l'impérialisme s'est effondré dans de nombreuses régions du monde, un mal plus désastreux encore a été infligé au Moyen-Orient : l'impérialisme raciste de colons, l'une des formes d'injustice les plus cruelles qu'ait connues l'histoire, la terre du peuple de Palestine ayant été usurpée par la force et ce peuple expulsé par la violence, par des envahisseurs étrangers qui sont venus créer un régime raciste appuyé par l'impérialisme.

146. Comme si cela ne suffisait pas, Israël a occupé, en juin 1967, ce qui restait de la Palestine ainsi que des terres de pays arabes voisins. Cela n'est pas le fruit d'une guerre accidentelle, mais fait partie de la politique sioniste expansionniste au Moyen-Orient. Dans les années qui ont suivi l'agression de juin 1967, Israël a réquisitionné les terres arabes de la Palestine occupée, en a expulsé les propriétaires et a changé les caractéristiques du pays. Il a pris des mesures militaires et politiques dans toutes les zones occupées pour y renforcer sa présence, en violation des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pour résoudre cette crise persistante. La politique d'Israël au Moyen-Orient est la plus grande menace à la paix et à la sécurité dans la région. Le danger de

guerre subsistera tant qu'Israël poursuivra sa politique agressive.

147. L'Organisation est responsable de cette situation, car elle a adopté, à l'origine, la résolution prévoyant le partage de la Palestine. Les Etats qui appuient Israël, par une aide militaire et matérielle, alors que ce pays viole les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, partagent cette responsabilité.

148. Les incidents sanglants, qui ont eu lieu dans les parties occupées de la Palestine sur la rive occidentale de Gaza et en Galilée, ont montré au monde que le peuple de Palestine est décidé à se débarrasser de la domination israélienne et de l'oppression raciste sioniste, et qu'ils seront intransigeants quant à leur droit sur leur terre. Israël a essayé d'anéantir la Palestine et le peuple palestinien, mais n'y est pas parvenu. Le peuple palestinien, dans les territoires occupés comme au dehors, est résolu à survivre et a décidé de continuer la lutte pour recouvrer ses droits légitimes en Palestine. Ces droits ont été confirmés par notre organisation à maintes reprises, depuis qu'Israël a été créé.

149. Néanmoins, Israël poursuit son agression contre les pays arabes voisins, continue de dominer les territoires occupés et fait la police dans la région. Les affrontements sanglants qui ont lieu au Liban, et qui causent de si nombreuses pertes en vies humaines, ne sont que le résultat de la situation critique qui règne au Moyen-Orient. Ce rôle de gendarme que joue Israël s'est étendu à d'autres parties d'Afrique. L'attaque lancée récemment contre l'aéroport de l'Ouganda en violation de la souveraineté de ce pays n'est qu'un des aspects de l'arrogance d'Israël et de son non-respect de la souveraineté des autres.

150. Récemment, tout le monde a pu se rendre parfaitement compte de la force des relations existant entre les deux régimes racistes — le régime sioniste d'Israël et le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud — à la suite du resserrement des liens militaires économiques entre les deux régimes. Cela n'est pas nouveau pour nous, et nous avons déjà, à de nombreuses reprises, appelé l'attention sur ce point, et lancé des mises en garde. Ces relations entre les deux régimes racistes remontent très loin, au fil des années, où elles ont pris diverses formes de coopération militaire, économique, politique et diplomatique. Cela ressort clairement du rapport du Comité spécial contre l'apartheid qui nous est soumis à la présente session [A/31/22]. Cela prouve aussi que nous avons eu raison d'appuyer fermement, à la dernière session, la résolution 3379 (XXX) de l'Assemblée générale, qui établissait que le sionisme est une forme de racisme et de discrimination raciale.

151. Ce n'est pas par hasard que des incidents sanglants se reproduisent en Afrique du Sud, au prix de centaines de vies africaines innocentes, parallèlement aux incidents analogues qui ont lieu sur la rive occidentale en Palestine, et ce, plus particulièrement, chaque fois que les relations entre ces deux pays sont renforcées, comme ce fut le cas après la visite récente en Israël de M. Vorster, premier ministre sud-africain. L'agression commise contre la Zambie en juillet dernier et le rôle joué par les forces sud-africaines dans le continent africain ne font que refléter les agressions incessantes d'Israël contre les pays arabes voisins et son rôle

au Moyen-Orient. Tout cela fait partie de la même politique raciste des deux régimes.

152. Je ne veux pas rappeler les nombreuses résolutions adoptées par les Nations Unies dans la recherche d'une solution à la question du Moyen-Orient et au problème de la Palestine, et qu'Israël a tout bonnement rejetées. Ce qui compte, maintenant, c'est de trouver une solution pacifique, juste et acceptable, qui restaure la sécurité et la paix dans la région. A notre avis, la solution du problème du Moyen-Orient ne se limite pas à la conclusion d'accords bilatéraux entre certains pays de la région. Le problème de base, c'est la Palestine et le peuple palestinien, son entité et son droit à sa terre et à son patrimoine. L'occupation d'une partie des territoires arabes voisins n'est que le résultat de la politique expansionniste d'Israël dans la région. La solution de ce problème réside dans le retrait complet d'Israël des territoires occupés depuis 1967, ainsi que dans le retour du peuple palestinien dans ses foyers, en lui accordant le droit à l'autodétermination, comme à n'importe quel autre peuple, par l'intermédiaire de son représentant, l'Organisation de libération de la Palestine.

153. En juin dernier, le Conseil de sécurité a examiné le rapport préparé par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien [A/31/25], qui a été créé par la résolution 3376 (XXX) adoptée par l'Assemblée générale à sa dernière session. A notre avis, ce rapport est un bon point de départ pour la recherche d'une solution pacifique au problème de la Palestine. Bien qu'il ne soit pas aussi complet que nous l'aurions souhaité, on peut le considérer comme un pas en avant pour l'établissement d'une base solide préluant à la solution de l'ensemble du problème du Moyen-Orient. Selon nous, c'est le minimum de ce que peut accepter l'Assemblée générale pour trouver une solution pacifique au problème de la Palestine. Nous pensons que le plan proposé dans le rapport, pour permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits légitimes en Palestine, est pragmatique, car il tient compte de la situation actuelle au Moyen-Orient.

154. Nous regrettons donc que, en dépit du caractère positif de ce rapport, le Conseil de sécurité n'ait pu prendre les mesures recommandées en raison de l'objection d'un membre permanent du Conseil et de son recours au veto. Le rapport contient des propositions et des recommandations qui vont au coeur même de la question du Moyen-Orient, car nous pensons que tout effort en vue de résoudre cette question sans tenir compte des droits légitimes du peuple palestinien est voué à l'échec. Comme ce rapport est soumis à l'Assemblée générale à la présente session, nous demandons qu'il soit appuyé et confirmé et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour le mettre en oeuvre, étant donné que l'Assemblée générale a, à l'heure actuelle, la responsabilité historique de restaurer la paix et la tranquillité au Moyen-Orient.

155. Il est maintenant évident que notre organisation est le seul instrument d'entente et de coopération entre les Etats propre à trouver la solution des problèmes économiques, sociaux et politiques qui assaillent le monde, à condition, bien sûr, que les Etats Membres aient une intention réelle et un désir authentique de coopérer et soient prêts à rejeter l'égoïsme et le fanatisme national.

156. L'importance de la contribution de notre organisation à la création d'un climat de coopération et d'entente entre les Etats s'est manifestée à l'évidence en de nombreuses occasions. Des programmes ont été élaborés en vue de la coopération économique et sociale, du développement, de l'alimentation, de la population, des réglementations de l'exploitation des ressources de la mer et d'autres questions. De nombreuses conférences ont eu lieu à cette fin, sous les auspices des Nations Unies, et nous souhaiterions évoquer certaines d'entre elles, auxquelles nous avons participé cette année.

157. La Conférence des Nations Unies sur les établissements humains s'est tenue à Vancouver, au Canada, en juin dernier, conformément à la résolution adoptée à l'Assemblée générale le 9 décembre dernier [résolution 3438 (XXX)]. La Conférence a publié la "Déclaration de Vancouver sur les établissements humains", ainsi que des recommandations en vue de l'action nationale et de la coopération internationale⁷. La Déclaration et les recommandations de la Conférence contiennent des principes et des priorités pour la création et l'emplacement d'établissements humains, la protection de l'environnement et la satisfaction des besoins fondamentaux de tous les individus, dans tous les pays, sans discrimination, ainsi que d'autres questions concernant la santé, les problèmes économiques et sociaux, afin d'améliorer la qualité de la vie des êtres humains en général. Entre autres priorités adoptées à la Conférence, je voudrais évoquer en particulier l'appel lancé pour la réinstallation des personnes expulsées et sans foyers, qui ont été déplacées à la suite de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, et tout spécialement, par l'agression étrangère. Tous les Etats ont le devoir de coopérer pour assurer que ces personnes puissent retourner dans leurs foyers et recouvrer leur bien sans obstruction ni ingérence.

158. Nous appuyons la recommandation adoptée par la Conférence pour que l'Assemblée générale, à cette session, demande au Secrétaire général de préparer et de présenter à la prochaine session un rapport sur les conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires occupés. Nous pensons que ces principes et ces recommandations méritent d'être examinés attentivement.

159. Il est regrettable que la cinquième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer se soit terminée ici, le mois dernier, sans que l'on parvienne à un accord général et complet sur le droit de la mer. Il a donc été décidé de réunir une sixième session au mois de mai de l'année prochaine. Il serait peut-être utile, toutefois, de réfléchir sur les difficultés qui ont empêché de parvenir à l'accord que nous recherchons tous et sur les progrès qui ont été réalisés jusqu'à présent.

160. Tout le monde sait que les mers occupent près des deux tiers de la surface du globe. Elles constituent une source essentielle d'alimentation, d'énergie, de ressources minérales et un moyen important de transports et de communications entre Etats. Aucun Etat ne saurait se passer de l'utilisation des mers, qu'il ait la chance d'être jouxté par de vastes étendues marines ou que, moins

fortuné, il soit bordé par des mers étroites ou soit sans littoral. Les intérêts des Etats varient suivant leur position géographique, les intérêts de leur navigation et leurs capacités financières ou techniques. Au cours des discussions à la Conférence, il est apparu qu'il était impossible d'arriver à un accord sur une question en ne tenant pas compte de l'autre et que la seule manière de parvenir à un accord général et complet était d'accepter un compromis sur une solution globale approuvée par tous les Etats en général.

161. On sait également que les problèmes qui sont posés à la Conférence sont nombreux et complexes et qu'il est nécessaire de disposer d'assez de temps pour les étudier, les discuter et les régler. D'autre part, il est nécessaire, compte tenu des circonstances, de parvenir aussitôt que possible à un accord pour prévenir des actions unilatérales risquant de mener à des conflits et à des affrontements entre Etats qui mettraient en danger la stabilité politique et économique que nous recherchons tous. L'augmentation continue de la population du monde, dont on pense qu'elle aura doublé d'ici à 25 ans, exige qu'une action rapide soit prise pour que l'exploitation des ressources de la mer se fasse dans une atmosphère d'amitié et de compréhension afin que l'on puisse satisfaire les besoins fondamentaux en alimentation et en énergie des générations présentes et futures.

162. Les opinions peuvent diverger quant à l'étendue des progrès réels effectués jusqu'à présent par la Conférence. Toutefois, il ne fait pas de doute que des progrès tangibles ont été effectués au cours des cinq dernières sessions. La Conférence a commencé ses travaux sans projet d'accord ni base pour parvenir à un tel accord, comme cela arrive dans de nombreuses conférences. Elle comptait, tout d'abord, sur les propositions nombreuses et parfois conflictuelles présentées par de nombreux Etats. Il a été possible de présenter, à la troisième session tenue à Genève l'an dernier, un texte unique officieux sur la base duquel il était possible de négocier. A la quatrième session qui s'est tenue à New York le mois dernier, la Conférence a présenté un texte de négociations révisé officieux et a entamé la discussion d'autres questions.

163. Les opinions se sont cristallisées et les points de divergence se sont concrétisés au cours de la cinquième session qui s'est terminée le mois dernier. On espère donc que les Etats déploieront de nouveaux efforts pour réduire leurs divergences et se mettre d'accord sur un système général applicable aux mers qui serait à l'avantage de tous. Nous espérons également que les Etats ne prendront pas de mesures unilatérales avant de parvenir à l'accord final que nous recherchons tous. Autrement, tous les progrès que nous avons effectués jusqu'à maintenant dans ce domaine seraient anéantis et l'humanité aura perdu une occasion précieuse de réglementer l'exploitation des ressources de la mer dont nous avons tant besoin aujourd'hui.

164. Il semble judicieux de se référer à une autre conférence importante qui s'est tenue cette année à Colombo, au Sri Lanka, entre les 16 et 19 août. Il s'agit de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, auxquels nous avons l'honneur d'appartenir.

⁷ Voir Rapport d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, Vancouver, 31 mai-11 juin 1976 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.IV.7).

165. Cette cinquième conférence des pays non alignés a publié une déclaration politique, une déclaration économique, un programme d'action pour la coopération économique et des résolutions politiques et économiques [voir A/31/197]. La déclaration politique de la Conférence précisait que le mouvement des non-alignés symbolise l'aspiration de l'humanité à la paix et à la sécurité entre les nations et la volonté de créer un nouvel ordre international politique, économique et social équitable. Elle encourage fermement le principe de la coopération internationale pour fonder un ordre mondial sûr et conteste l'idée selon laquelle l'affrontement est le cours naturel des relations entre nations.

166. La Déclaration politique indique la position des pays non alignés en ce qui concerne bon nombre de questions dont cette session est saisie, telle que la détente, et contient leurs critiques de sa non-application, leur opposition au colonialisme de toute sorte, au racisme et à la discrimination raciale en Afrique du Sud, en Rhodésie du Sud et en Palestine. La Conférence précisait également la position de ses membres en ce qui concerne la situation au Moyen-Orient, la question de Palestine, la question de Chypre et les problèmes qui existent dans d'autres parties du monde. Elle demande la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour examiner la question du désarmement et affirme le soutien de ses membres à la déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

167. D'autre part, les Nations Unies doivent faire face à de nombreuses difficultés dans d'autres domaines, en raison de la non-application de leurs résolutions par certains de leurs membres et de l'absence du désir authentique de certains Etats intéressés de créer un système efficace pour faire appliquer la volonté de l'Organisation internationale. Cette organisation a adopté plusieurs résolutions sur de nombreuses questions qui sont importantes pour la famille des nations. Si tous les Etats Membres travaillaient à la mise en oeuvre de ces résolutions, le monde n'aurait pas vécu de crise et tout le monde connaîtrait le progrès et la prospérité. L'Organisation a adopté, à des majorités écrasantes, des résolutions sur le désarmement, l'interdiction des armes nucléaires, la question du Moyen-Orient et le problème de Palestine, outre de nombreuses autres résolutions relatives aux domaines politique et social. Ces résolutions ont été adoptées à de larges majorités, mais la minorité capable de jouer un rôle efficace dans la solution de beaucoup des problèmes qui se posent à nous n'était pas prête, dans de nombreux cas, à les mettre en oeuvre.

168. Les Nations Unies sont la plus grande institution internationale pouvant contribuer au maintien et au renforcement de la paix dans le monde. Cette organisation a montré, au cours des 31 années écoulées, qu'elle était capable de répondre aux difficultés internationales et de relever les défis; elle a montré qu'elle pouvait s'adapter aux changements affectant les relations internationales. Néanmoins, son aptitude à faire mettre en oeuvre ses résolutions reste limitée.

169. Nous pensons qu'il faudrait, 31 ans après la création de cette organisation, procéder au réexamen de son système et présenter des amendements afin de l'adapter aux changements qui se sont produits dans le monde et à

l'évolution qui s'est manifestée dans les relations internationales ces dernières années.

170. Nous pensons qu'il est impératif de renforcer le rôle de l'Assemblée générale pour le maintien de la paix et de la sécurité mondiale, conformément aux principes de l'égalité souveraine de tous les Membres de l'Organisation internationale, en raison notamment du fait que le maintien de la paix et de la sécurité intéresse tous les Etats, grands et petits. Des résolutions importantes sur des questions d'intérêt vital menaçant la paix et la sécurité internationale ont été adoptées par l'Assemblée générale, mais n'ont pas été mises en oeuvre du fait qu'elles ne sont pas juridiquement contraignantes. Lorsque ces questions ont été renvoyées au Conseil de sécurité, elles ont fait l'objet du veto d'un membre permanent du Conseil.

171. Nous pensons que le veto ne devrait pas être utilisé en vue de contrecarrer ou d'empêcher l'adoption de mesures visant à protéger la paix et la sécurité du monde, ou de sanctions en cas de violation flagrante des principes et décisions des Nations Unies.

172. Cette situation a entamé le prestige des Nations Unies et affaibli la valeur de leurs décisions au regard de la communauté internationale. Nous demandons donc instamment que l'on coordonne les efforts et que l'on propose au Comité spécial élargi, convoqué par la résolution 3499 (XXX) de la dernière session, de réexaminer la Charte en vue de mieux permettre aux Nations Unies d'atteindre leurs objectifs⁸. Nous demandons également que la Charte soit amendée en vue d'être rendue conforme au principe de l'égalité souveraine des Etats.

173. Il ne semble pas qu'un amendement de la Charte suffise, à lui seul, pour introduire les réformes nécessaires dans le système de l'Organisation internationale, à moins qu'il ne soit accompagné de la ferme intention de tous les Etats de faire appliquer les résolutions de la majorité de l'Organisation, conformément à la Charte et aux exigences d'une démocratie internationale. La force de l'Organisation dérive de la volonté de ses membres. Sans solidarité dans l'application de cette volonté internationale, bien des résolutions des Nations Unies resteront sans efficacité et les solutions temporaires que l'Organisation met en oeuvre, notamment dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales se transformeront, dans le cours du temps, en problèmes insolubles menaçant l'existence des Nations Unies elles-mêmes aussi bien que la paix du monde en général.

174. Nous avons salué, l'an dernier, la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, pensant qu'il était nécessaire d'établir la paix et la stabilité en Europe et de la tenir hors du danger d'une guerre majeure. Cette croyance est fondée sur le fait que l'Europe a été la source de grandes guerres qui ont impliqué beaucoup d'Etats qui n'avaient nul intérêt dans ces guerres et qui étaient exposés à la destruction. Nous pensons que la détente était nécessaire pour la paix et la sécurité. Nous regrettons, cependant, que cet objectif n'ait pas été atteint,

⁸ Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.

étant donné que la détente a été limitée aux relations entre les grandes puissances dans des zones restreintes du monde.

175. Si elle n'est pas appuyée par une détente militaire dans toutes les parties du monde, particulièrement dans les zones exposées à la tension et à des menaces de guerre, une détente politique limitée a des résultats négatifs. La détente ne sera pas complète tant que tous les Etats intéressés n'appliqueront pas les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde et trouver des solutions aux principaux problèmes économiques et politiques ainsi qu'à la question du désarmement. Cela signifie clairement qu'il faut appliquer la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)] et respecter les principes contenus dans la Charte des Nations Unies.

176. Nous réaffirmons notre appui au principe de la coexistence pacifique entre les nations et redisons notre volonté de voir éliminées les tensions dans toutes les parties du monde en assurant la sécurité de toutes les nations et en permettant à tous les Etats de participer à la recherche de solutions aux problèmes internationaux actuels.

177. On ne pourra éliminer les tensions dans le monde que si l'on trouve des solutions aux problèmes qui existent dans d'autres parties du monde. Quand on aura mis un terme aux agressions contre les nations, quand certains régimes auront abandonné la politique de discrimination raciale, quand les Etats s'abstiendront de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats, quand certains Etats abandonneront leur politique de colonialisme et quand toutes les relations économiques seront fondées sur une base juste et équitable pour tous les pays, alors nous aurons vraiment atteint la paix et la sécurité que nous recherchons pour notre monde, alors le principe de la détente sera un fait acquis.

178. L'Assemblée générale a tenu deux sessions extraordinaires au cours des deux dernières années afin de discuter des problèmes économiques internationaux et de revoir l'ordre économique international. Afin de régler les relations économiques dans le monde et les asseoir sur une base équitable pour le progrès et la prospérité du monde, l'Assemblée générale a, au cours de ces deux sessions, adopté des déclarations et des résolutions visant à une modification globale des relations économiques actuelles. Par la suite, beaucoup de conférences ont été tenues afin de développer ces questions et d'amorcer leur mise en oeuvre. Il faut constater avec regret que les Etats développés, qui sont censés mieux comprendre les problèmes économiques du tiers monde, n'ont pas fait, jusqu'à présent, d'efforts sensibles en vue d'appliquer les principes et les règles contenues dans la déclaration internationale et le programme d'action.

179. Laisser continuer ces crises et ces problèmes économiques sans tenter d'y apporter des solutions conduira inévitablement à perpétuer les dangers qui menacent de nombreuses régions du monde. La nécessité s'impose de faire quelque chose pour modifier les relations économiques inéquitables qui existent entre les pays développés et les pays en développement. Nous comprenons qu'il appartient au premier chef aux pays en développement eux-mêmes de réaliser les progrès qu'ils recherchent et que compter

essentiellement sur soi-même est important pour atteindre cet objectif. Par conséquent, ces Etats s'efforcent de discuter leurs problèmes avec leurs partenaires parmi les pays développés, qui jouissent d'importants privilèges dans le cadre des relations économiques internationales existantes. Les 70 p. 100 de la population mondiale qui peuplent aujourd'hui les Etats du tiers monde ne comptent que pour 30 p. 100 du revenu total de l'ensemble du monde. Il faut noter toutefois que ces Etats en développement sont la source de bon nombre des produits de base dont dépendent largement les industries des Etats développés et, par là même, leur prospérité.

180. L'élimination des inégalités marquées entre les pays développés et les pays en développement ne saurait être menée à bien sans la coopération de nous tous s'agissant de la mise en oeuvre des principes du nouvel ordre économique international. En fait, l'esprit de compréhension et de coopération qui s'est manifesté au cours des discussions de la septième session extraordinaire existe encore, malgré l'échec de la quatrième session de la Conférence de la CNUCED, tenue à Nairobi, qui n'a pas su répondre aux espoirs suscités par la Déclaration de Manille⁹. Les résolutions adoptées à cette session¹⁰ sont, toutefois, nécessaires pour atteindre les objectifs politiques et faire régner la justice et l'équité dans les relations économiques internationales. Nous espérons que la porte reste ouverte afin qu'il puisse y avoir compréhension et discussion.

181. Les peuples du tiers monde sont décidés à progresser dans les domaines économique et social et à se débarrasser de la domination étrangère sur leurs destins. Les déclarations économiques et politiques publiées par la cinquième Conférence des pays non alignés, tenue à Colombo en août dernier, l'ont fait nettement ressortir, et il en a été de même lors de conférences convoquées ultérieurement.

182. Ainsi, nous sommes saisis de nombreuses questions importantes au cours de la présente session; nous espérons que nous aboutirons à des résultats positifs et acceptables dans un esprit de coopération et de compréhension entre tous les Etats. Des millions de personnes de par le monde attendent de cette organisation qu'elle leur épargne les fléaux de la guerre et de la destruction et leur permette, ainsi qu'aux générations futures, de vivre dans la paix, la sécurité et la prospérité.

183. M. IBRAHIM (Jordanie) [interprétation de l'arabe] : Monsieur le Président, en joignant ma voix à celles des orateurs qui m'ont précédé pour féliciter l'ambassadeur Amerasinghe à l'occasion de son élection aux hautes fonctions de président de l'Assemblée générale, je ne me contente pas de me conformer à la pratique courante de l'Assemblée, pour louable qu'elle soit, mais je rends un hommage profond et sincère à un homme d'Etat remarquable qui a une grande perspicacité et une vive compréhension du monde contemporain et dont — ce qui est tout aussi important — le sentiment profondément ancré des valeurs morales n'affecte cependant pas l'objectivité et le

⁹ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session, vol. I : Rapport et annexes*, (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), annexe V.

¹⁰ Ibid., première partie, sect. A.

pragmatisme. Nous sommes fermement convaincus que, sous son excellente direction, les travaux de la trente et unième session de l'Assemblée seront menés à bien avec un haut sens des responsabilités et une claire vision.

184. Je tiens également à rendre hommage à son prédécesseur, M. Gaston Thorn, premier ministre du Luxembourg, qui a dirigé les travaux de la trentième session de l'Assemblée générale de manière exemplaire.

185. La Jordanie est heureuse de souhaiter la bienvenue au Membre de l'Organisation des Nations Unies le plus récemment admis, la République des Seychelles, et de lui souhaiter succès et prospérité.

186. Un examen de l'ordre du jour de la présente session, qui compte près de 125 points, en montre la portée, la diversité et l'ampleur prodigieuses. Voilà qui reflète les progrès réalisés par l'Organisation dans sa quête perpétuelle de l'émancipation et du progrès de l'humanité dans de nombreux domaines.

187. Il y a des jalons dans ces réalisations qui ont fondamentalement transformé la carte politique du monde et ont restructuré les relations entre nations, pour les faire passer d'une pénible et longue période de domination et d'asservissement à une ère de libération, d'indépendance et d'égalité formelle entre les nations. Mais il y a encore des vestiges de non-émancipation, d'injustice et d'agression — vestiges d'un âge révolu. Il ne fait pourtant aucun doute qu'ils disparaîtront tôt ou tard et que les Nations Unies, liées par leur Charte et décidées collectivement à la respecter, seront le catalyseur principal permettant de parvenir à ce but.

188. Il serait vain d'essayer, au cours de cette allocution relativement brève, de ne pas se limiter à quelques points saillants des problèmes que mon gouvernement juge de la plus grande urgence pour la paix et la sécurité du monde, ainsi que pour la réalisation des principes, des objectifs et des idéaux des Nations Unies. La réalisation, en grande partie, d'un nouvel ordre politique international est maintenant complétée par des efforts concertés visant à réaliser un nouvel ordre économique également équitable, dans lequel l'égalité formelle a une expression importante dans la vie des nations et de l'humanité dans son ensemble. Le désir et la réalisation d'une existence nationale souveraine, auparavant objectif suprême, cèdent le pas à la réalisation des impératifs de l'interdépendance dans un monde qui rétrécit continuellement.

189. Le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, dans son introduction exemplaire au rapport sur l'activité de l'Organisation [A/31/1/Add.1], a résumé et souligné les principaux domaines de réalisations et de préoccupations des Nations Unies. Dans une évaluation sobre et parfois critique, équilibrée, le Secrétaire général nous a signalé ce qui était, ce qui est et ce qui devrait être — si la volonté existe — de nous aider à progresser vers les réalités d'un monde changeant.

190. La préoccupation essentielle de l'humanité est la préservation de la paix et de la sécurité internationales qui, à l'époque nucléaire, n'est rien de moins que la survie sur cette planète terrestre. Il va sans dire que la Jordanie, comme

d'autres nations, se réjouit du maintien de la politique de détente et compte sur son institutionnalisation concrète et son expansion. D'aucuns, qui sont sceptiques, disent que la détente est le résultat de l' "équilibre de la terreur" et de l' "équilibre de la prudence". Mais, quelle que soit la motivation, la politique de détente a épargné à l'humanité la certitude de sa destruction globale.

191. Ma délégation ne peut qu'exprimer l'espoir que les mobiles négatifs de la détente pourront se transformer en coexistence positive et constructive — ce qui exige une "mutation de prise de conscience" — afin que l'agressivité soit remplacée par l'amitié et la compréhension.

192. La paix et la sécurité mondiales exigent une intensification des efforts actuels dans le domaine du désarmement, qui, nous le constatons avec regret, ont été lents et peu concluants. Il est très difficile d'évaluer les facteurs complexes qui, de façon quantitative et ou qualitative, ont empêché de faire des progrès dans ce domaine. Les superpuissances ont dépassé depuis longtemps le niveau de suranéantissement global. Néanmoins, tout nouveau succès dans un désarmement contrôlé représente un changement d'orientation sain, allant de la résignation à la possibilité de guerre en tant qu'option, à la ferme détermination que la guerre ne sera jamais une option.

193. Mon gouvernement espère que le fait de se rendre compte que la guerre globale est impossible ne sera pas supplanté par une attitude tolérante à l'égard d'une guerre sous-globale ou régionale, qui, si elle ne détruit peut-être pas le monde entier, peut détruire considérablement et même, en fin de compte, par accident, aboutir à un anéantissement total.

194. Puisque je parle de cette question importante, je voudrais rappeler, une fois de plus, que mon gouvernement appuie la proposition tendant à faire du Moyen-Orient une zone dénucléarisée. Mais il faut souligner que cette proposition ne pourra inspirer confiance que si elle est acceptée par tous les Etats de la région sans exception. Ce n'est un secret pour personne qu'Israël a subtilement reconnu sa capacité nucléaire et a laissé entendre qu'il était prêt à inclure cette capacité dans son arsenal militaire et ses options. C'est là une dangereuse situation, dont les incidences à la fois grotesques et d'une portée incalculable ne sauraient être surestimées, notamment à ce stade crucial où tous les Etats, grands et petits, s'occupent de toute urgence de la non-prolifération des armes nucléaires. C'est là une situation où le monde ne saurait tolérer aucune exception. C'est une maladie contagieuse dangereuse qui doit être promptement et fermement contrôlée.

195. C'est maintenant un truisme accepté que la société internationale, comme toute société nationale, ne peut être maintenue indéfiniment dans des conditions où le monde est divisé entre petites îles de richesse et de vastes océans de misère humaine. L'optimisme des années 50 et 60, où les espoirs étaient fondés sur le rétrécissement graduel mais impératif de l'écart entre les nantis et les démunis, s'est évanoui. Aujourd'hui, l'écart semble plutôt s'élargir que se rétrécir — et à un taux d'accélération que seules des percées technologiques phénoménales rendent possibles. On se rend de plus en plus compte que des efforts nationaux pour améliorer la situation économique et sociale sont tout à fait

insuffisants pour remédier à une situation dont la gravité s'accroît alors que nous abordons le dernier quart du XX^e siècle. C'est en reconnaissant ce fait lamentable que l'Assemblée générale, à sa sixième session extraordinaire de 1974, a lancé un appel pour un ordre économique international nouveau, et ensuite, à sa session ordinaire, a adopté une charte des droits et devoirs économiques des Etats. Depuis, les instances de délibérations ont proliféré, se sont multipliées, ce qui n'est que naturel étant donné la complexité et l'étendue des questions en jeu.

196. Cette année seulement, cinq grandes conférences internationales ont été convoquées, sans parler des rencontres régionales plus limitées, qui avaient toutes pour objectif de traiter des maux toujours croissants, dans le domaine économique et social, qui affectent notre monde contemporain et interdépendant. La Conférence sur le droit de la mer, la quatrième session de la CNUCED, la Conférence sur l'habitat, la Conférence mondiale sur l'emploi¹¹ et la Conférence sur la coopération économique entre les pays en développement qui vient de se terminer à Mexico ne sont que les moments saillants dans un processus constant de coopération collective. On a constaté avec satisfaction que, lors de la Conférence de Mexico, on a attribué une importance toute spéciale au concept de l'autonomie collective. Cela est réconfortant, car les pays en développement, dans toute leur fierté, ne pourront jamais envier la richesse des nantis, pas plus qu'ils ne feront jamais la queue pour recevoir des aumônes au nom de l'égalitarisme économique.

197. La Jordanie appuie la proposition de M. Zulfikar Ali Bhutto, premier ministre du Pakistan, concernant la réunion d'une conférence au sommet des pays en développement, qui a été adoptée à Mexico.

198. Des circonstances historiques, dont le colonialisme et l'exploitation, un fossé profond dans le domaine scientifique et social, ainsi que la pénurie de ressources naturelles, sont tous des facteurs qui expliquent le retard des pays en développement par rapport aux pays développés. Si les pays en développement attendent quoi que ce soit, c'est bien d'être en mesure de contrôler et de planifier leur développement interne. Mais il est certain qu'ils ont besoin d'assistance pour être à même de réaliser ce développement d'une façon sérieuse.

199. Les pays en développement ont besoin de toute urgence de la technique, de la formation, de l'expérience et des investissements de capitaux dont ne disposent qu'un petit nombre de pays. C'est devant cette toile de fond que nous sommes atterrés de lire que, tandis que 300 milliards de dollars ont été consacrés l'année dernière aux armements, 15 milliards de dollars à peine ont été consacrés à l'aide officielle aux pays en développement. Les chiffres que je viens de citer indiquent clairement que nous sommes encore au stade embryonnaire dans nos efforts pour instaurer un nouvel ordre économique international et que, au cours de la présente session et dans les décennies à venir, les Nations Unies devraient accorder toute leur attention aux honteuses iniquités qui affligent le monde.

¹¹ Conférence mondiale tripartite sur l'emploi, la répartition des revenus, le progrès social et la division internationale du travail, tenue à Genève, du 4 au 17 juin 1976.

200. Le grand continent africain nous est cher, non seulement en raison des nombreux liens historiques et culturels qui ont uni le monde arabe et les peuples africains depuis le début de l'histoire, mais aussi parce que, comme nous, les peuples africains, dans le passé, ont été parmi ceux qui ont le plus souffert de l'exploitation, du colonialisme et de la discrimination. Nous sommes heureux de constater que l'Afrique est de nouveau maîtresse de sa propre destinée et une force importante dans la famille des nations. Mais il y a encore une certaine résistance à l'émergence d'un nouveau monde de liberté, de dignité et de décence. L'Afrique du Sud, par exemple, fait l'objet d'une condamnation mondiale en tant que porte-drapeau de la résistance au nouvel ordre mondial.

201. Il y a tout d'abord la situation en Namibie, où l'Afrique du Sud continue de défier les décisions des Nations Unies tendant que le territoire et sa population recouvrent leurs droits inaliénables à la liberté et à l'indépendance, tout en se prétendant disposée à respecter ces décisions, afin d'essayer de repousser les pressions inlassables de la communauté internationale pour qu'elle respecte pleinement les résolutions des Nations Unies.

202. Ensuite, la solution tant attendue en ce qui concerne la grave situation en Rhodésie du Sud semble avoir atteint un tournant, grâce à la lutte courageuse de son peuple, aux efforts concertés des Nations Unies, et, dernièrement, aux fortes pressions que les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont exercées pour parvenir à une solution que l'on espère depuis si longtemps. Nous voulons empêcher les échappatoires, car elles sont totalement inacceptables pour les dirigeants africains les plus directement intéressés, et nous espérons accueillir bientôt le Zimbabwe dans cette salle de l'Assemblée.

203. La politique de la discrimination raciale et de l'*apartheid* en Afrique du Sud est un affront à la conscience du monde civilisé. Sa nature exclusive, que l'on peut comparer à la nature exclusive de sa contrepartie, le système israélien au Moyen-Orient, est une violation flagrante de tous les principes que défendent les Nations Unies.

204. En abordant la question du Moyen-Orient, je ne peux manquer d'exprimer ma profonde consternation devant les événements tragiques qui affligent à l'heure actuelle le Liban et sa population. Le Liban a toujours été et sera toujours pour nous la terre de la fraternité, de la tolérance, de l'amour et de la paix.

205. Nous espérons que les efforts déployés par toutes les parties intéressées en ce moment pour restaurer la paix, la stabilité et la tranquillité au Liban seront fructueux et que son unité nationale, son intégrité territoriale et sa souveraineté seront rétablies afin que ce pays puisse reprendre son rôle important dans la renaissance arabe contemporaine.

206. En examinant la situation si complexe du Moyen-Orient, de loin la question la plus ancienne de notre ordre du jour, nous constatons que cette question semble le moins se prêter à une solution raisonnable ou même permettre un progrès dans cette direction. Au contraire, il

semble que nous revenions constamment en arrière, comme je l'expliquerai plus tard.

207. Aucune déclaration ne pourrait décrire avec plus de précision la situation au Moyen-Orient à l'heure actuelle que la Déclaration adoptée par la cinquième Conférence des pays non alignés à Colombo, Sri Lanka, l'été dernier. C'est pourquoi, avec l'indulgence de l'Assemblée, je me permets d'en citer un extrait :

“La situation au Moyen-Orient constitue toujours une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. Plus de neuf années se sont écoulées depuis l'agression israélienne de 1967, et, pourtant, Israël continue d'occuper les territoires arabes et de violer les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien. L'agresseur israélien poursuit sa politique d'expansion, d'annexion, de répression collective et d'expulsion en masse des habitants arabes, violant ainsi la Charte des Nations Unies, les résolutions de l'Organisation internationale, les principes du droit humanitaire international, et notamment la quatrième Convention de Genève. En outre, Israël poursuit sa politique d'implantation de colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés et prend des mesures tendant à modifier les aspects politique, démographique, culturel et religieux de la ville de Jérusalem et d'autres territoires arabes occupés.” [A/31/197, annexe I, par. 70.]

208. Je dois ajouter à cet égard que je condamne la profanation récente de la mosquée Ibrahimy par les colons israéliens, à une époque où les autorités d'occupation étaient témoins de ces actes sacrilèges.

209. Je voudrais ajouter que les autorités israéliennes se livrent à des actes de spoliation, de séquestration et de pillage avec un tel zèle qu'il dépasse le zèle déployé pour absorber les territoires qu'elles ont occupés en 1948, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des régions qui leur furent octroyées par les Nations Unies. Pour eux, c'est une course contre le temps — le moment où le monde aura la volonté et le courage de leur demander des comptes. Et alors, ils répondront : comment peut-on changer les nouveaux faits accomplis ?

210. Les Israéliens ont en fait dévoré le cœur même de la rive occidentale qu'ils occupent. Ils déclarent que Jérusalem leur appartient, malgré la volonté catégorique et irrévocable et les décisions de la communauté mondiale, et ils continuent leur expansion dans les régions de Bethléem au sud, Ramallah au nord, Nebi Sumwail à l'ouest et Khan el-Ahmar à l'est. Les Nations Unies savent fort bien que cela représente une violation de toutes leurs résolutions pertinentes, et nous savons tous que la plus grande partie de la vallée du Jourdain, à l'ouest du fleuve Jourdain, a été confisquée à ses habitants sous prétexte d'y établir une zone militaire qu'invariablement des Israéliens colonisent. Même dans l'arrière-pays, on confisque avec l'approbation officielle, et certains groupes prennent la loi dans leurs propres mains. Les quartiers arabes et les terres à Jérusalem, Naplouse, Hébron, Jéricho, Kofr Qaddum et d'autres endroits, sur la rive occidentale et dans la bande occidentale de Gaza — environ un cinquième du Mandat palestinien — sont considérés par l'occupant israélien comme une proie livrée à leur ambition insatiable, sans aucun égard pour les

droits légitimes et élémentaires des habitants de ces territoires.

211. Le point culminant du drame d'une décennie d'occupation et sa manifestation la plus grotesque est la tragédie de Jérusalem, qui n'a pas seulement frappé ses habitants, mais aussi des centaines de millions de personnes appartenant à toute race et à toute croyance dans le monde.

212. Comment les Israéliens peuvent-ils nier que Jérusalem, au cours de toute l'histoire, a été l'objet de vénération et d'espoir non seulement pour eux-mêmes, mais pour d'innombrables millions de musulmans et de chrétiens dans le monde, et en fait pour toute l'humanité ? Pendant 1 400 ans, nous avons été les gardiens fiers et fidèles de sa gloire indestructible et universelle. Où en est Jérusalem aujourd'hui ? Elle a été démantelée et saccagée systématiquement. De nouvelles structures ont été érigées partout autour de la ville, en violation des normes qui régissent le statut des villes anciennes et historiques et, en fait, en violation de résolutions pertinentes et catégoriques de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité à cet égard et qui affirment que toutes les actions d'Israël dans cette ville ne sont pas valables et devraient être abrogées.

213. Il est inconcevable que le caractère universel de Jérusalem soit violé, compromis, anéanti en fonction de la seule prétention des occupants israéliens à l'hégémonie.

214. Dois-je réitérer les sentiments attristés et la préoccupation de mon gouvernement en ce qui concerne la question toujours insoluble du Moyen-Orient et le sort de plus de trois millions de personnes de la Palestine qui sont dispersées et souffrent, victimes de l'occupation ? Leur sort est une plaie profonde dans l'esprit et le cœur de toute l'humanité. La seule préoccupation profonde de mon gouvernement est compréhensible, la Jordanie partageant si intimement les souffrances quotidiennes que provoque cette tragédie sans fin.

215. La recherche de la paix et de la sécurité internationales est directement liée à cette question. La paix et la stabilité du Proche-Orient en tant que région dépendent de la solution de ce problème.

216. Ma délégation n'estime pas qu'il soit utile de s'engager dans un débat acrimonieux qui ne peut jouer qu'en faveur d'Israël, celui-ci poursuivant une politique d'obstruction et d'ambivalence. Ce que nous devons rechercher, c'est un mouvement — un acte plutôt que des paroles — vers une solution équitable et juste. Nous ne pensons pas que la situation qui prévaut au Moyen-Orient soit dans une impasse, et que, pour cette raison, on doive remettre toute action directe à un moment plus approprié. La vérité, c'est qu'une situation sans solution dans les territoires occupés ne peut permettre le report d'une action décisive et rapide.

217. La vaillante résistance dans les territoires occupés de notre peuple qui souffre et consent d'énormes sacrifices depuis si longtemps reflète sa conviction que si cette situation devait se poursuivre, son existence en tant que peuple serait en danger de mort.

218. Après avoir évoqué quelques aspects de la crise du Moyen-Orient et de la tragédie de la Palestine, mon

gouvernement demande instamment et dans les termes les plus vigoureux que les Nations Unies appliquent sans délai les résolutions qui ont trait au retrait des forces israéliennes de tous les territoires occupés en 1967.

219. De même, mon gouvernement demande instamment que des mesures efficaces et promptes soient adoptées par les Nations Unies en ce qui concerne la mise en oeuvre des droits inaliénables et nationaux du peuple palestinien, y compris leur droit naturel au rapatriement, à l'autodétermination et à la souveraineté.

220. Pour réaliser ces objectifs, il faut chercher à transformer les paroles en actes concrets et efficaces. Les diverses voies, procédures et modalités ne sont que des moyens qui ne devraient pas entraver le mouvement sur la voie vers la réalisation de ces buts.

221. Entre-temps, et en attendant des mesures efficaces et pratiques que les Nations Unies peuvent exécuter et que j'ai évoquées, l'Organisation devrait réitérer, en tant que condition préalable à toute solution souhaitable, sa demande à Israël qu'il abandonne immédiatement sa politique de modification du statut des terres arabes occupées.

222. Espérons que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, grâce à tout leur poids, mettront enfin en oeuvre ces résolutions pour mettre un terme à l'une des questions les plus tragiques, les plus sordides et les plus complexes qui hantent le monde depuis près de trois décennies.

223. M. FELLI (Ghana) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont chaleureusement félicité l'ambassadeur Amerasinghe à l'occasion de son élection et rendu hommage à ses qualités éminentes d'homme d'Etat et de diplomate. Ma délégation partage pleinement leur point de vue et leurs sentiments. La délégation du Ghana est heureuse de voir qu'une personnalité de l'envergure de M. Amerasinghe préside aux travaux de la trente et unième session de l'Assemblée générale. L'habileté avec laquelle il a dirigé les affaires de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer en tant que président d'un processus de négociations très difficiles et complexes nous assure du succès que nos délibérations remporteront ici. Nous sommes également heureux de voir que, par cette élection, un hommage est aussi rendu à son pays, le Sri Lanka, qui récemment encore accueillait la cinquième Conférence des pays non alignés. Cela souligne le rôle central croissant que les pays du tiers monde jouent maintenant dans les affaires internationales.

224. Avant d'aller plus loin, je voudrais rendre hommage au président Mao Tsé-toung, personnalité de premier plan de notre époque. Le président Mao a, à juste titre, été applaudi comme un géant parmi les hommes, et sa mort a privé le monde d'un dirigeant qui, par ses préceptes et ses exemples, nous a montré à tous que le dévouement désintéressé et l'engagement total au bien-être d'un peuple sont les éléments essentiels des qualités d'un véritable chef d'Etat. Au nom du Gouvernement et du peuple du Ghana, j'aimerais une fois de plus adresser nos profondes condoléances au Gouvernement et au peuple ami de la Chine pour cette mort tragique et irréparable.

225. Je voudrais aussi exprimer mes remerciements au prédécesseur de M. Amerasinghe, le Premier Ministre du Luxembourg, pour le travail qu'il a si bien accompli. La façon dont il a dirigé les affaires de la trentième session de l'Assemblée générale a en fait répondu à tous nos espoirs.

226. Ces dernières années, notre organisation a été assaillie par des épreuves extrêmes, mais elle a fait preuve d'une résistance admirable face aux crises les plus diverses. Sa capacité de survivre a été due en grande partie à la sagesse et au talent du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, et à ses aides si compétents qui, dans les situations très difficiles, ont travaillé jour et nuit, et avec succès, pour défendre la crédibilité de notre organisation. Le monde leur doit une dette de reconnaissance; je pense que cette dette ne peut être remboursée par de l'or ou de l'argent, mais en effectuant tous ensemble des efforts sincères et continus en vue de promouvoir la cause de la paix.

227. C'est avec un plaisir spécial et une satisfaction profonde que la délégation du Ghana souhaite la bienvenue à la délégation des Seychelles à notre organisation. Le Ghana se rappelle que ce fut aux Seychelles que Prempeh I, roi de l'ancien Royaume Ashanti, qui fait maintenant partie du Ghana, fut exilé par le Gouvernement britannique en 1900. Bien que ce soit un événement malheureux, il sert de lien entre l'histoire coloniale de nos deux pays. Nous nous réjouissons avec le peuple des Seychelles de sa libération totale de la domination étrangère.

228. Pour nous, au Ghana, la naissance de chaque nouvel Etat est une occasion de satisfaction, car cela signifie l'élimination progressive de l'ancien virus du colonialisme. Sans aucun doute, l'injection de sang nouveau dans notre organisation lui assurera une existence plus vigoureuse et plus féconde, et, certes, nous rapproche du but souhaité de l'universalité.

229. Ma délégation sera heureuse de donner à la délégation des Seychelles toute la coopération et toute l'assistance dont mon pays est capable.

230. Cette assemblée avait espéré pouvoir féliciter le vaillant peuple de l'Angola à l'occasion de l'admission de ce pays parmi les Membres des Nations Unies. Nous regrettons profondément que, en raison de considérations étrangères à l'aptitude de l'Angola d'assumer les obligations incombant aux Membres des Nations Unies, nous nous soyons vu refuser cette possibilité. Nous sommes persuadés que la justice finira par l'emporter, à un moment inattendu peut-être, et que, par conséquent, l'entrée de l'Angola aux Nations Unies n'est qu'une question de temps.

231. Le Gouvernement des Etats-Unis a jugé bon d'opposer son veto à la demande d'admission de la République populaire d'Angola sous le prétexte que la présence d'experts cubains et soviétiques, qui se trouvent dans ce pays nouvellement indépendant sur l'invitation de son gouvernement, déprécie en quelque sorte la notion de souveraineté. C'est un argument inacceptable. Nous estimons que le veto appliqué à la demande d'admission de l'Angola est contestable non pas seulement parce qu'il constitue une mauvaise utilisation d'un certain pouvoir, mais parce qu'il a encouragé les bandits armés des mouvements vaincus du

FLNA¹² et de l'UNITA¹³ à lancer des incursions dans le territoire de ce jeune Etat, compromettant ainsi les efforts des chefs d'Etat africains pour assurer des conditions permettant la pacification et la réconciliation du peuple de l'Angola.

232. C'est avec le même sentiment de déception que nous voyons le délai continu qui a accompagné la demande d'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation. Cela aussi est le produit d'une utilisation injustifiée du pouvoir de veto.

233. De l'avis de ma délégation, le pouvoir de veto a été attribué aux membres permanents du Conseil de sécurité en reconnaissance de la responsabilité spéciale qu'ils avaient à l'égard de la communauté internationale pour promouvoir un monde pacifique. Mais ce veto dégénère en abus de pouvoir, et son but élevé se voit détruit, si on l'exerce dans le but d'affaiblir la juridiction interne du gouvernement d'un Etat souverain et indépendant, ou si on l'utilise en tant qu'instrument de la politique déplorable de la guerre froide.

234. La communauté internationale doit aujourd'hui faire face à des problèmes aux dimensions énormes. Entre autres, il faut signaler la situation existant en Afrique australe, où le processus de décolonisation a atteint une étape critique mais, de toute évidence, finale. Les régimes minoritaires racistes du Zimbabwe et de l'Azanie sont les derniers réduits de la domination coloniale blanche dans ce continent. Les motifs de ces deux régimes peuvent être complexes et variés; mais ils ont entre eux un facteur commun: la crainte de ce qui pourrait leur arriver s'ils acceptaient le principe du gouvernement par la majorité. Certes, plus l'oppression sera longue, plus grande sera la crainte, et plus dangereuse et explosive deviendra la situation. Aussi, ce que devraient craindre les régimes minoritaires en Afrique australe, ce n'est pas la prise de pouvoir par la majorité, mais le fait que par leurs tentatives en vue de perpétuer un ordre social et un système politique monstrueux, ils détruisent leurs propres chances de réconciliation dans le cadre d'une communauté multiraciale.

235. Du haut de cette tribune et dans de nombreuses autres instances, au fil des ans, la voix du Ghana a parlé haut et clair pour préciser la nature des problèmes de l'Afrique australe: nous avons condamné l'*apartheid* et soutenu les valeurs humaines qui seules, croyons-nous, créeront cette communauté mondiale pacifique et harmonieuse à laquelle nous aspirons tous. Beaucoup parmi les orateurs qui m'ont précédé ont expliqué les faits et avancé une nouvelle fois les arguments que notre assemblée connaît bien. Par conséquent, nous ne nous appesantirons pas sur eux ni ne nous étendrons sur le passé. Nous souhaiterions plutôt évaluer les chances qui existent encore de parvenir à une solution pacifique et les conséquences d'un échec éventuel.

236. C'est à la lumière de cela que nous saluons ce qui pourrait sembler être une évolution positive de la situation en Afrique australe, résultant de la récente initiative diplomatique du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, des sages conseils des présidents des Etats africains de première ligne,

de la coopération du Gouvernement britannique et des sympathies des autres. Cependant, si elle veut procéder à une évaluation réaliste de la situation, ma délégation ne peut manquer de souligner l'importance de la lutte armée menée par les combattants de la liberté du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Azanie, dans le changement d'attitude qui semble se manifester parmi les racistes invétérés. De même, nous ne saurions ignorer le courage exceptionnel des enfants de Soweto, qui ont sacrifié leur jeune vie à la cause de la liberté et de la dignité de l'homme. Ils sont morts pour que leurs parents, leurs frères et leurs soeurs puissent vivre comme des êtres humains, avec la dignité et le respect de soi-même propres à la personne humaine et, par-dessus tout, dans la liberté sur leur terre natale.

237. Voilà ce qu'est la lutte de l'Afrique. Nous croyons en cette lutte. Nous avons tous un objectif commun: la création d'une communauté multiraciale fondée sur l'égalité de chances et l'égalité de droits pour tous. A cette fin, et pour parvenir rapidement au gouvernement de la majorité au Zimbabwe, la délégation du Ghana propose ce qui suit: premièrement, la convocation d'une conférence constitutionnelle sous l'égide du Gouvernement du Royaume-Uni pour prendre une décision quant au transfert du pouvoir administratif à la majorité au Zimbabwe, sur la base d' "un homme, une voix"; deuxièmement, que dans la période intérimaire, avant l'administration par la majorité, la rébellion en Rhodésie du Sud, qu'on a appelée, par euphémisme "déclaration unilatérale d'indépendance", cède le pas à l'ordre et à la légalité pour faire en sorte que la souveraineté du territoire, tant dans les faits que dans la loi, revienne clairement au Royaume-Uni, en tant que puissance administrante; troisièmement, qu'aucune levée de sanctions ne soit envisagée tant qu'un gouvernement intérimaire reflétant les vues du Zimbabwe tout entier ne l'aura pas demandé; quatrièmement, que l'on ne fasse pas fléchir la pression sur le régime rebelle minoritaire tant qu'il ne se sera pas fait d'accord sur des dispositions satisfaisantes pour un gouvernement intérimaire, compte tenu de la troisième de mes propositions; cinquièmement, que la lutte armée ne cesse que lorsque les quatre premières conditions auront été pleinement et irrévocablement remplies; sixièmement, qu'en attendant l'Organisation et la communauté internationales accroissent progressivement leur appui aux combattants de la liberté. A notre avis, seule l'adoption de ces propositions pourra permettre au Zimbabwe d'aboutir pacifiquement à la liberté et à l'harmonie raciale.

238. En ce qui concerne la Namibie, j'ai eu l'honneur de parler vendredi dernier¹⁴ devant le Conseil de sécurité et de présenter les vues de mon gouvernement. Comme nous le savons tous, l'Afrique du Sud avait jusqu'au dernier jour du mois d'août de cette année pour quitter la Namibie, pour restituer le territoire aux Nations Unies et pour permettre l'organisation d'élections libres dans le territoire. Or, à ce jour, la seule réponse du Gouvernement sud-africain a été un document vide, la prétendue déclaration d'intention, produite par un groupe ethnique trié sur le volet — au lieu d'une large représentation nationale — qui s'est réuni pour une prétendue conférence constitutionnelle à Turnhalle. Permettez-moi de récapituler ici les points essentiels de ma déclaration au Conseil de sécurité.

¹² Frente Nacional para a Libertação de Angola.

¹³ União Nacional para a Independência total de Angola.

¹⁴ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année, 1958^e séance.*

239. Le Ghana appuie pleinement les conditions que M. Nujoma, président de la South West Africa people's Organization [SWAPO], s'adressant au Conseil le 28 septembre 1976, a ainsi formulées : premièrement, l'Afrique du Sud devra accepter de s'entretenir avec la SWAPO sur les modalités de transfert du pouvoir administratif au peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, sans préjuger la composition de la délégation de l'Afrique du Sud participant aux entretiens; deuxièmement, ces entretiens doivent se dérouler sous les auspices des Nations Unies - hors de la Namibie et hors de l'Afrique du Sud; troisièmement, tous les prisonniers politiques namubiens devront être libérés avant les entretiens; quatrièmement, toutes les forces armées sud-africaines devraient être retirées avant les entretiens, pour permettre aux Namubiens de s'exprimer librement.

240. Si l'Afrique du Sud n'accepte pas ces conditions destinées à assurer un règlement pacifique du problème, ma délégation en conclurait que l'on est arrivé au bout du chemin et que l'Organisation devrait prendre les mesures appropriées conformément à nos engagements au titre de la Charte des Nations Unies. Cela, nous le disons parce que nous pensons que c'est pour l'Afrique du Sud une nouvelle chance de faire preuve de bonne foi et de démontrer son respect pour les décisions de l'Organisation et des organes qui la composent, faute de quoi son appartenance à notre organisation constituerait un passif et non un actif. A cet égard, ma délégation a proposé au Conseil de sécurité : premièrement, que l'Afrique du Sud soit expulsée immédiatement de l'Organisation et en reste exclue jusqu'à ce qu'elle décide de se plier aux décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale portant sur la Namibie, et que toutes les mesures soient prises pour permettre au Conseil des Nations Unies pour la Namibie de s'acquitter de ses responsabilités; deuxièmement, que l'Assemblée générale réaffirme sa reconnaissance de la SWAPO comme seule organisation légitime représentant la Namibie tout entière et lui donne tout l'appui nécessaire pour établir son contrôle sur ce territoire, avec l'aide du Conseil des Nations Unies pour la Namibie; et troisièmement, que le Conseil de sécurité décide de prendre des mesures contre l'Afrique du Sud au titre du Chapitre VII de la Charte.

241. Le Ghana continue de penser que la liberté au Zimbabwe et l'indépendance pour la Namibie ne doivent pas être obtenues au prix de l'esclavage permanent du peuple d'Azanie. Aussi, afin de ne pas créer dans l'esprit de certains l'impression que le régime raciste sud-africain, par son comportement récent à l'égard du Zimbabwe, joue un rôle positif dans la recherche d'une solution pacifique aux problèmes de l'Afrique australe, permettez-moi de dire ici même que l'apartheid constitue l'obstacle majeur à la paix en Afrique australe.

242. Les troubles que connaissent les localités africaines d'Azanie et les actuels événements du Zimbabwe et de Namibie doivent convaincre le monde entier que l'Afrique va de l'avant et qu'aucune force sur terre ne pourra arrêter la marche inexorable de l'histoire humaine vers son accomplissement en Afrique australe. En faisant ces propositions, nous souhaitons que les Nations Unies agissent de façon efficace et décisive du côté du bon droit. Il faut que tout le monde sache clairement ce qui est en jeu en Afrique australe. Ce n'est pas le communisme, ni aucun autre mot

en "isme" ni quelque autre idéologie, comme les régimes racistes et minoritaires voudraient le faire croire au reste du monde : c'est l'exigence de la dignité humaine et des chances égales pour tous. C'est dans cette perspective, et dans cette perspective seulement, que nous considérons les choses.

243. En ce qui concerne les droits de l'homme, il est admis que la situation dans le monde a subi les changements radicaux dans le sens de l'amélioration dans la période qui s'est écoulée depuis la dernière guerre, et plus particulièrement depuis que le vent du changement a commencé à souffler sur le continent africain. Néanmoins, il y a, dans certaines parties de notre monde, de nombreux peuples qui se voient refuser la jouissance de droits même élémentaires. Des hommes, des femmes et des enfants meurent toujours en grand nombre parce qu'ils sont privés des éléments de base nécessaires au maintien de la vie, alors que, dans d'autres parties du monde, on tient la présence de ces éléments comme toute naturelle.

244. L'appui que le Ghana a apporté et continue d'apporter à l'effort de libération dans la lutte pour la dignité humaine est conforme à ses circonstances historiques. Egalement valable et fidèle à sa tradition est son offre d'accueillir, en 1978, la Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Cette offre est notre modeste contribution à la réalisation des buts et objectifs de la Décennie, et nous espérons que tous les pays qui accordent une valeur à la décence et à la dignité humaines et haïssent le racisme et la discrimination raciale contribueront efficacement à assurer le succès de la Conférence d'Accra.

245. Le conflit tragique du Liban a encore compliqué la situation au Moyen-Orient. Le Ghana est attristé par le sort qui s'est abattu sur ce pays prospère et beau, et nous avons l'espoir fervent que la raison ramènera bientôt la paix et l'harmonie au Liban. Mais, même sans la crise libanaise, la situation d'ensemble au Moyen-Orient reste aussi explosive et dangereuse que jamais et l'Organisation doit orienter son imagination à la recherche d'une solution juste et permanente aussi rapidement que possible.

246. La déclaration de M. Kissinger selon laquelle le moment est peut-être propice maintenant pour tenter de mettre sur pied un règlement d'ensemble, et la suggestion de l'Union soviétique de reconvoquer la Conférence de paix de Genève sur le Moyen-Orient devraient ouvrir la voie à de nouvelles initiatives de paix pour parvenir à une paix permanente au Moyen-Orient. Non seulement ces deux superpuissances doivent user de leur influence sans contester énormément pour peser d'une manière constructive sur les prochaines négociations, mais toutes les nations ici représentées doivent prendre leur part dans la recherche d'une solution qui doit être juste pour le peuple palestinien si longtemps éprouvé et qui doit assurer la paix et la sécurité pour tous les Etats de la région.

247. Le Ghana est dévoué à la cause de la paix au Moyen-Orient, et tandis que la recherche d'une solution se poursuit, nous continuerons de maintenir nos troupes au service de la Force d'urgence des Nations Unies dans la région tant que leur présence sera nécessaire.

248. La mer Egée est également en train de devenir rapidement une région troublée, ce qui menace d'ajouter une nouvelle dimension à la crise de Chypre, cause essentielle de l'instabilité en Méditerranée orientale. De l'avis de ma délégation, un règlement à Chypre doit comprendre le retrait de l'île de toutes les troupes étrangères, le retour de tous les réfugiés dans leurs foyers en toute sécurité, le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'île, et implique que l'on favorise, de manière active, les pourparlers entre les deux communautés en vue de parvenir à l'établissement de relations harmonieuses entre les deux communautés principales de l'île. Nous espérons aussi que les parties directement intéressées s'efforceront de faire disparaître les causes de tension dans la mer Egée.

249. Notre examen annuel de la situation mondiale nous amène une fois encore à renouveler notre foi dans les principes et objectifs de notre charte et notre engagement à construire un monde libre de tous les éléments qui empêchent l'humanité de réaliser son objectif ultime de paix et de sécurité. Parce que la question du désarmement a des implications qui affectent la paix et la sécurité internationales, le Ghana a, traditionnellement, fait de cette question l'une des plus importantes de sa politique étrangère. Notre sens des priorités nous fait regretter que, dans un monde toujours largement assailli par la pauvreté et l'ignorance, la course aux armements absorbe, à elle seule, près de 300 milliards de dollars chaque année tandis que les sommes nettes affectées à l'aide officielle au développement ne dépassent pas 15 milliards de dollars par an. Ce sont des réalités de cette nature qui obligent un pays comme le mien, pour jeune et en développement qu'il soit, à résister à la tentation de demeurer spectateur passif et impuissant de l'accroissement des arsenaux d'armes de destruction massive.

250. Il est vrai que les années 70 que nous avons proclamées Décennie du désarmement ont vu la conclusion d'un nombre d'accords importants sur le désarmement. L'avènement de l'ère de la "détente" a également contribué à adoucir le climat de guerre froide entre les grandes puissances et fait apparaître une certaine retenue dans leur recherche d'influence globale. Mais la course aux armements se poursuit sans faiblir. Les appels incessants lancés par les pays en développement en faveur d'une conférence mondiale du désarmement n'ont pas retenu l'attention.

251. Il est douloureusement évident — et cela n'est pas nouveau — que toute épreuve de force entre deux des grandes puissances aura des conséquences auxquelles ni elles, ni nous ne pouvons prétendre échapper. L'idée selon laquelle la force militaire a un effet dissuasif sur l'agression est difficile à soutenir dans un monde interdépendant et doit être écartée. C'est une idée qui sape tous les efforts visant à obtenir un monde désarmé. Ce dont le monde a besoin aujourd'hui, peut-être plus qu'à aucun autre moment de l'histoire, c'est d'une direction courageuse, dotée d'imagination et de sens des responsabilités qui, seule, peut assurer à l'humanité la possibilité de vivre dans un monde qui ne soit pas hanté par la menace, réelle ou imaginaire, d'une catastrophe imminente.

252. Dans ces circonstances, il ne faudrait pas différer plus longtemps la réunion d'une conférence mondiale du désar-

mement. Une telle conférence constituera une instance où pourront être discutés, d'une manière franche et constructive, tous les aspects des armements et du désarmement, y compris la question de la garde et de l'utilisation du plutonium que les centrales nucléaires produisent actuellement à un rythme alarmant.

253. Ma délégation se félicite des efforts déployés par les grandes puissances pour parvenir à la détente en Europe. Mais nous voudrions souligner que le processus ne doit pas se limiter à l'Europe, pas plus qu'il ne saurait être utilisé pour agir simplement comme mécanisme régulateur dans les relations très sensibles entre les superpuissances.

254. Le processus doit avoir un caractère universel si l'on veut arriver à une réduction de la tension. Des zones de conflit persistent en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient, en Afrique et dans la Méditerranée orientale. Ces dernières années, des guerres limitées mais coûteuses ont éclaté dans des régions dans lesquelles des Etats détenteurs d'armes nucléaires sont directement ou indirectement impliqués. L'engagement de ces Etats a été largement motivé par le concept démodé de "sphères d'influence" et par la politique de guerre froide.

255. Si le tiers monde doit pouvoir bénéficier de la détente, il faut que les diverses puissances respectent scrupuleusement le principe d'un accès plus ouvert dans leurs relations avec les pays en développement. Nous reconnaissons que, dans le tiers monde, les diverses puissances ont acquis des zones d'intérêts importants qui s'expliquent par des affiliations économiques ou historiques; mais ces intérêts ne doivent pas être envisagés dans le cadre des sphères d'influence. Tout le monde doit reconnaître la différence entre intérêts essentiels et intérêts exclusifs. Il faut respecter le droit des pays en développement d'être non alignés, d'entretenir des relations politiques, idéologiques et économiques avec toutes les grandes puissances. Dans un monde interdépendant, les pays en développement, pas plus que les pays industrialisés, ne peuvent se développer en étant complètement isolés des centres du pouvoir économique mondial. Mais pour que la part prise par les grandes puissances à nos affaires ne revête un aspect politique ou militaire, il faut qu'existe entre elles un accord implicite de généraliser leurs relations et de maintenir un principe d'accès plus ouvert et que chaque superpuissance s'abstienne de fournir une aide militaire massive à des régions particulières du tiers monde en tant que mise en oeuvre nécessaire de leur stratégie militaire globale. La poursuite par les grandes puissances d'une telle politique d'aide militaire sélective engendrera nécessairement une course régionale aux armements des Etats clients et aura des conséquences indésirables sur la détente entre les grandes puissances. Les politiques visant à endiguer le communisme et les doctrines de souveraineté limitée ne sont pas favorables à la cause des pays en développement; elles n'ont rien à voir avec les aspirations des peuples de ces pays. Bien plutôt, elles engendrent des conflits d'intérêts et menacent la paix et la sécurité du tiers monde.

256. La détente en tant que moyen de promouvoir la paix doit également être utilisée lors du règlement de toutes les questions internationales, y compris les problèmes qui subsistent encore, du sous-développement et de l'exploitation.

257. Les inégalités et les déséquilibres flagrants existant dans la structure économique internationale, ainsi que le fossé qui ne cesse de s'élargir entre les pays développés et les pays en développement, demeurent une source de grave préoccupation. Les organisations internationales ont adopté de nombreuses résolutions concernant l'instauration du nouvel ordre économique international fondé sur une association véritable et la reconnaissance de notre interdépendance globale. Mais, en raison d'un manque de volonté politique, notamment de la part des pays industrialisés, les progrès vers la mise en oeuvre de ces résolutions ont été minimes. Lors de la Conférence sur la coopération économique internationale réunie à Paris, on a piétiné. Les résultats obtenus lors de la quatrième session de la CNUCED sont restés fort éloignés des espoirs qu'avaient fait naître les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

258. Dans l'intervalle, la situation économique de la plupart des pays en développement a continué d'empirer, leur position en matière de paiements extérieurs s'est détériorée et le fardeau résultant de l'endettement a atteint des proportions catastrophiques. Ces pays traversent, dans leur majorité, des crises très graves en ce qui concerne le maintien de niveaux de vie minimaux pour leurs peuples ainsi que l'élan de leur développement. On prévoit que cette situation se maintiendra jusqu'à la fin de la décennie actuelle. En particulier, les espoirs placés dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)] ont été déçus. Les raisons de cet échec ne sont pas difficiles à trouver. Elles reposent avant tout sur le fait que nombre de pays développés importants ne sont pas disposés à ajuster leurs politiques comme le recommandait la Stratégie en vue d'atteindre les objectifs convenus.

259. Qui plus est, les bouleversements qu'a connus l'économie mondiale au cours des trois ou quatre dernières années ont aggravé les contraintes extérieures pesant sur la croissance économique d'un grand nombre de pays en développement. En fait, ces bouleversements, qui n'avaient pas été prévus lorsqu'a été conçue la Stratégie, ont fait naître des doutes sérieux quant à la validité, dans les circonstances actuelles, des prescriptions de politique traduisant l'effort international de développement. Il est évident maintenant qu'il est nécessaire d'avoir une stratégie de développement nouvelle et plus efficace, stratégie que devrait étayer une remise à jour rigoureuse de la question du développement dans l'ordre des priorités des pays développés.

260. Cette stratégie ne devrait plus énoncer les mesures de politique nécessaires dans le cadre existant des relations économiques internationales. Agir ainsi serait appuyer un cadre qui a été largement discrédité, un cadre qui symbolise et perpétue des rapports économiques inégaux impliquant la dépendance et le sous-développement économiques des pays du tiers monde. Ce qu'il faut, c'est une stratégie qui refléterait une restructuration du système économique international sur la base de la Déclaration et du Programme d'action adoptés lors de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale; une stratégie qui serait inspirée par la nécessité d'avoir, dans les relations économiques entre pays

développés et pays en développement, un équilibre et une association plutôt qu'une dépendance; et, ce qui n'est pas le moins important, une stratégie englobant le concept d'autonomie collective, qui rendrait les pays en développement moins dépendants des pays développés pour leur progrès économique et social grâce au renforcement de leur commerce et de leur coopération économique entre eux. C'est pour cette raison que le Ghana a pris part aux négociations qui ont abouti à la conclusion de la Convention de Lomé du 28 février 1975 entre les pays de la Communauté économique européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. C'est dans le même esprit que nous avons appuyé activement la création de la Communauté économique des Etats d'Afrique occidentale.

261. La communauté internationale reconnaît maintenant qu'il y a une distinction entre croissance économique, au sens étroit d'augmentation du produit brut des pays en développement, et développement économique, au sens large d'amélioration des niveaux de vie de leurs peuples. Pour réaliser le progrès économique et social dans ce sens fondamental, mon gouvernement est fermement décidé à suivre une politique d'autonomie nationale fondée sur les réalités du Ghana et dirigée tout particulièrement vers une croissance accélérée dans tous les domaines, notamment l'agriculture, et vers une réduction des inégalités existant en matière de répartition des avantages de la croissance économique. En effet, nous considérons ces mesures politiques comme une contrepartie importante d'une stratégie internationale du développement révisée qui permettrait de favoriser l'instauration du nouvel ordre économique international.

262. L'histoire de l'Organisation des Nations Unies est l'histoire de la lutte de l'humanité pour atteindre la dignité et la fraternité. C'est une lutte continue pour la liberté et la justice, contre la peur, la faim, la maladie, l'analphabétisme et l'exploitation. Notre effort en vue de créer, en partant d'une diversité remarquable de races, de cultures, d'opinions et de positions dans notre petit monde, une unité d'objectifs dynamique et une philosophie pour parvenir à la paix et à la sécurité, est unique. Trente et un ans représentent une courte période dans l'histoire de la race humaine. Il n'est donc pas surprenant que nous devions encore nous réunir si fréquemment pour nous livrer à des discussions et à des argumentations presque interminables afin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Mais la considération la plus importante est celle de savoir si nous avons la volonté de persévérer. Je crois que nous l'avons. En outre, les ressources ne manquent pas. Par conséquent, poursuivons nos échanges au cours de négociations et de discussions pour le bien de la race humaine tout entière.

263. M. JAMAL (Qatar) [interprétation de l'arabe] : Au nom du Ministre des affaires étrangères de l'Etat du Qatar, qui n'a pu se trouver parmi nous en cette occasion solennelle, j'ai le plaisir de présenter nos sincères félicitations et de dire notre satisfaction profonde de l'élection de M. Amerasinghe à la présidence de l'Assemblée générale pour la trente et unième session. Ma délégation connaît bien ses grandes qualités et son haut sens des responsabilités. En fait, nous estimons que ses qualités personnelles ajoutées à son grand talent et à ses grandes compétences

sont la meilleure garantie que seront créées des conditions positives très propices à nos délibérations:

264. Je voudrais aussi dire mon respect et mon estime pour le prédécesseur de l'ambassadeur Amerasinghe en raison de la sagesse et du tact dont il a fait preuve en dirigeant les travaux de la dernière session.

265. Je suis heureux d'exprimer mes remerciements et ma reconnaissance au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, car nous estimons qu'il fait tous les efforts possibles pour faire régner l'harmonie dans la famille des nations et assurer le renforcement de l'efficacité de l'Organisation au service des causes de la justice, de la sécurité et de la paix, sur lesquelles se concentre toujours notre intérêt.

266. En outre, nous adressons nos félicitations à la République des Seychelles, qui s'est récemment jointe à notre famille internationale afin de participer à la noble marche menant à la création d'une société humaine libre, fondée sur la justice et l'égalité. Nous espérons aussi que la République des Seychelles parviendra à la stabilité et au progrès.

267. Aujourd'hui, à cette trente et unième session de l'Assemblée générale, étant donné notre responsabilité à l'égard des peuples du monde qui aspirent à un avenir meilleur, nous nous devons de protéger l'entité de l'Organisation internationale, dont les règlements, les lois et la Charte nous offrent un refuge, car elle comprend tous les grands espoirs de l'humanité, à savoir que l'homme n'aura plus recours à la violence, mais comptera plutôt sur un dialogue honorable et civilisé; que toute hégémonie, quelle que soit son origine, sera éliminée; que la justice sera réalisée et la paix rétablie; et que le respect de la souveraineté de tous les Etats et de leur droit d'investir et de mettre en valeur leurs ressources nationales sans aucune ingérence étrangère sera assuré.

268. Par conséquent, les Nations Unies, en tant qu'instance de justice et de droit, se doivent de jouer un rôle décisif et complexe dans le domaine des problèmes mondiaux et d'accroître les espoirs en vue d'une solution des problèmes internationaux. Cet objectif ne pourra être atteint que s'il est communément jugé nécessaire d'imposer une pression constante et un blocus à l'encontre de ceux qui entravent la marche de la paix et du développement internationaux et qui, en violant la Charte des Nations Unies, quelle que soit la justification de tels actes, accroissent les tensions et l'anxiété dans le monde.

269. Dans ce contexte, la question de Palestine devient une tragédie vivante, créée à la suite des efforts délibérés et constants qu'Israël, dans son attitude irréfléchie, déploie pour violer la Charte des Nations Unies et les justes résolutions de l'Organisation. Bien que l'Assemblée générale ait fréquemment confirmé les droits inaliénables du peuple palestinien — surtout son droit à l'autodétermination sans intervention étrangère et son droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale, ainsi que son droit de retourner dans les foyers dont il a été déraciné et de recouvrer ses biens — et quoique l'Assemblée ait reconnu que le peuple palestinien constitue une partie importante dans le processus de réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, la question suivante se pose : qu'en est-il du

problème de Palestine — de l'homme, de la terre et du droit — et pourquoi? Pourquoi Israël insiste-t-il pour imposer son hégémonie raciale au peuple arabe de Palestine, dont l'Assemblée reconnaît la juste lutte et dont la représentation en tant qu'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies a été acceptée?

270. La question du Moyen-Orient, en raison de ses conséquences extraordinaires, continuera d'être une menace pour la paix mondiale et la communauté internationale, car Israël, jusqu'à présent, n'a pas reconnu les résolutions internationales concernant cette question cruciale. C'est pourquoi, afin de sauvegarder la paix et d'assurer le respect du droit et de la justice, et en cherchant une paix juste et durable au Moyen-Orient, nous demandons aux Nations Unies de mettre un terme à l'obstination israélienne ainsi qu'au racisme et au terrorisme sionistes en appliquant, de façon décisive et ferme, la Charte des Nations Unies et toutes les résolutions adoptées par les Nations Unies à cet égard, et en forçant Israël à respecter la juste volonté de la communauté internationale.

271. Nous estimons que l'établissement d'une paix réelle et l'adoption d'attitudes répondant à l'esprit de la Charte des Nations Unies sont les conditions premières à toutes réalisations positives auxquelles aspirent les peuples du monde en résultat de nos réunions et des efforts que nous déployons.

272. L'Etat du Qatar renouvelle son engagement à l'égard des dispositions et des principes qui figurent dans la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)], et nous attendons avec intérêt la cinquième conférence des pays riverains de l'océan Indien visant à déclarer cette région zone de paix. Nous croyons fermement que le Moyen-Orient doit être exempt d'armes nucléaires. De même, nous déclarons que le Qatar appuie pleinement la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Asie du Sud, en Afrique et en Amérique latine. Ma délégation est convaincue qu'une priorité absolue doit être accordée aux problèmes du désarmement, en raison du grave danger que l'emploi des armes modernes peut entraîner : la destruction totale de l'humanité et de la civilisation. Nous sommes pleinement conscients que la capacité de destruction sans cesse croissante de ces armes a atteint des proportions inimaginables.

273. C'est pourquoi mon pays approuve l'appel lancé pour convoquer une conférence mondiale du désarmement ouverte à tous les pays, nucléaires et non nucléaires, grands et petits, sur un pied d'égalité, dans l'espoir que cette conférence aboutira à des mesures positives et efficaces conduisant au désarmement. Nous estimons que c'est là notre devoir et notre responsabilité à l'égard de la civilisation humaine, afin d'empêcher l'humanité d'être la victime de la confusion, de la dispersion et de l'instabilité.

274. En mettant l'Assemblée en garde contre la menace croissante d'un affrontement militaire au Moyen-Orient, nous soulignons la nécessité d'examiner tous les aspects de la situation qui résulte du refus obstiné d'Israël de signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de s'engager à ne pas en fabriquer, ne pas en acquérir et ne pas envisager d'en utiliser.

275. Nous posons donc la question suivante : les Nations Unies peuvent-elles se contenter de condamner ce refus délibéré et agressif du seul Israël ? Et si nous ajoutons à tout cela les mesures arbitraires prises par Israël pour entraver la tâche de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, l'oppression exercée par Israël contre les habitants des territoires arabes occupés et tous les efforts déployés par Israël pour changer les caractéristiques démographiques de la rive occidentale et de Jérusalem, il est évident que l'application de sanctions politiques et économiques contre Israël est la moindre des choses que les Nations Unies puissent faire à cet égard.

276. Nous sommes très sensibles aux efforts déployés par les Nations Unies pour éliminer les inégalités raciales de la scène politique mondiale. L'Etat du Qatar appuie également les droits des peuples africains qui luttent au Zimbabwe, en Namibie et en Azanie pour accéder à l'indépendance et préserver leur identité nationale afin de pouvoir choisir leur mode d'existence. Tout comme la discrimination raciale est une honte pour la civilisation et fait fi des valeurs humaines les plus sacrées, nous considérons que rompre le blocus international, qu'il soit moral ou matériel, imposé aux régimes racistes est un acte aussi odieux que le racisme lui-même.

277. D'autre part, nous avons le devoir et la responsabilité de souligner les termes de la résolution adoptée par les Nations Unies, à la vingt-septième session de l'Assemblée générale, qui reconnaît la légitimité de la lutte menée par les mouvements de libération nationale comme étant conforme aux buts de la Charte. La communauté internationale devrait être tenue responsable pour toute violation ou négligence en ce qui concerne son application.

278. Tout en déclarant sa solidarité et son appui à l'égard des mouvements de libération nationale dans leur juste lutte, le Qatar condamne tout acte de terrorisme international. Par ailleurs, nous estimons qu'il est inacceptable de recourir à la loi de la jungle pour traiter le fléau du terrorisme. Il est également inacceptable de justifier un délit en invoquant le droit de protéger l'humanité, comme l'a fait récemment Israël lorsqu'il a violé la souveraineté de l'Ouganda. La question se pose donc de savoir si l'on peut laver un crime en commettant un autre crime.

279. La liberté, la dignité et les droits de l'homme sont les piliers fondamentaux de la Charte des Nations Unies, que nous avons tous acceptée. Nous devons donc exprimer notre respect pour la Charte en nous engageant, d'une façon déterminée, à mettre un terme à toutes les pratiques qui avilissent les êtres humains, qu'il s'agisse de torture ou d'autres moyens humiliants et inhumains, et à les condamner partout où elles se produisent.

280. Si nous avons le devoir de protéger la liberté, la dignité et les droits de l'homme, où qu'il se trouve, nous devons aussi protéger les valeurs matérielles et spirituelles des nations pour témoigner de notre respect de l'héritage culturel et pour favoriser le développement.

281. C'est pourquoi nous devons condamner le colonialisme culturel, quelles que soient ses origines, qui essaie, avec tous les moyens à sa disposition, d'annihiler et

d'altérer une partie du legs humain. Il est donc inacceptable que les Nations Unies, par indifférence et manque de conscience, ne puissent empêcher Israël d'altérer l'héritage culturel arabe dans les territoires arabes occupés.

282. Le Qatar, comme tous les autres Etats du tiers monde, s'intéresse profondément aux efforts déployés par les Nations Unies et au souci qu'elles manifestent à l'égard de l'accroissement de la productivité et du développement partout dans le monde. C'est pour résister à la menace de la famine, qui pèse sur des millions de personnes démunies dans le monde, que nous souhaitons le progrès sans entrave. Nous croyons, à cet égard, que le rôle joué par les grandes puissances et les pays industrialisés est loin de répondre à nos espoirs. En outre, l'inflation et la hausse des prix des produits manufacturés et des denrées alimentaires sont des problèmes qui affectent la communauté internationale et son ordre économique. Ces problèmes ne peuvent être résolus que par les grandes puissances et les pays industrialisés. Il est opportun de mentionner que les pays producteurs de pétrole ne sont aucunement responsables de la création de ces problèmes, car, en tant que pays en développement, ils ont été profondément affectés, en raison surtout de la détérioration de la situation économique mondiale dans son ensemble.

283. Nous croyons que la famille internationale devait résolument souhaiter la création d'un nouvel ordre économique qui soit bien équilibré et fondé sur un dialogue économique objectif entre les différents blocs économiques mondiaux, comprenant tant les pays développés que les pays en développement. A cet égard, le Qatar appuie les résolutions adoptées par le Groupe des Soixante-Dix-Sept¹⁵. Il déploie aussi des efforts constants et sincères dans le domaine de la coopération avec les Etats arabes frères et dans celui de la réalisation de projets de développement conjoints en Afrique et en Asie, ainsi que dans d'autres parties du monde, étant convaincu que la coopération économique objective peut favoriser le développement et la prospérité du monde.

284. Le renforcement du rôle que jouent les Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et l'accroissement de leur efficacité dans le domaine des problèmes internationaux ne sont pas des tâches impossibles si nous nous engageons sérieusement à appliquer complètement la Charte. L'humanité a exprimé l'espoir fervent de voir les Nations Unies assurer la sécurité, la justice, la prospérité et la dignité pour chacun, et il est aujourd'hui de notre responsabilité de répondre à cet espoir, qui correspond à un rêve nourri par toutes les nations de la Terre depuis l'aube de l'histoire.

285. Pour conclure, j'exprime le souhait de mon gouvernement que les travaux de la trente et unième session de l'Assemblée générale soient couronnés de succès et répondent aux espoirs des peuples du monde entier. Nous sommes convaincus que les Nations Unies déploieront tous leurs efforts et, utilisant tous les moyens mis à leur disposition par la Charte, pourront, avec l'appui des Etats Membres, favoriser le nouvel esprit international, assurer l'égalité et édifier une nouvelle ère de solidarité internationale, grâce au dévouement et à la coopération de tous pour le bien-être et l'unité de l'humanité.

¹⁵ Voir document TD/195.

286. Le **PRESIDENT** : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui désirent exercer leur droit de réponse. Les membres se souviendront que l'Assemblée générale, à sa 4^e séance, a décidé que les interventions faites dans le cadre de l'exercice du droit de réponse ne devraient pas dépasser 10 minutes.

287. **M. MURRAY (Royaume-Uni) [interprétation de l'anglais]** : Je tiens à relever brièvement quelques remarques faites par le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine à propos des îles Falkland dans la déclaration riche et stimulante qu'il a faite hier après-midi [18^e séance].

288. Nos réserves sur les résolutions de l'Assemblée générale et du Comité spécial sur la décolonisation, dont il a fait mention, sont d'ailleurs bien connues. Mon gouvernement n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur les îles Falkland. Cependant, il reste disposé à procéder à des échanges avec le Gouvernement argentin concernant tous les aspects des relations anglo-argentes, y compris les îles Falkland.

289. **M. RAHAL (Algérie)** : Dans l'intervention qu'il a faite cet après-midi, le Ministre des affaires étrangères de la Mauritanie nous a affirmé qu'il s'efforcerait d'éviter toute controverse afin de ne pas troubler la sérénité de nos débats. Ses intentions sont sans doute très louables et, bien entendu, s'il s'en était tenu à ces intentions, je n'aurais pas maintenant à exercer mon droit de réponse. Mais contrairement à cette déclaration, le Ministre des affaires étrangères de Mauritanie a ouvert dans son allocution une controverse, tout d'abord, en donnant de certaines décisions et de certains textes une interprétation contestable; ensuite, en présentant des affirmations tout à fait discutables; et, enfin, en mettant en cause de la manière la plus directe le Gouvernement algérien. Je ne m'attarderai pas longtemps à réfuter ces déclarations, tout d'abord, parce que, comme vous venez de me le rappeler, Monsieur le Président, je ne dispose que de 10 minutes, et ensuite parce que la délégation algérienne aura bien entendu le loisir et la possibilité d'apporter sur cette question toute la lumière nécessaire et, il faut bien le dire, toute la lumière indispensable maintenant.

290. Parlant des textes, je dirai simplement que si le Ministre des affaires étrangères de Mauritanie trouve que l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice ou les résolutions de l'Assemblée générale constituent pour la Mauritanie une autorisation, un encouragement, une justification ou une légitimation de l'occupation et de l'annexion d'une partie du Sahara occidental, je pense qu'il s'agit là pour le moins d'une interprétation hautement originale et, en tout cas, éminemment abusive. Lorsque le Ministre des affaires étrangères de Mauritanie nous dit qu'à l'heure actuelle, c'est-à-dire après l'occupation du Sahara occidental, le peuple du Sahara doit être considéré comme ayant exercé son droit à l'autodétermination, je pense qu'il s'agit là d'une affirmation hautement fantaisiste et qui pourrait prêter à sourire si nous ne savions tous quelle tragédie une telle déclaration recouvre. Je dois dire d'ailleurs que le Gouvernement espagnol lui-même, qui était la Puissance administrante et qui est l'un des signataires de l'accord de Madrid, n'a pas reconnu la procédure qui a été considérée par la Mauritanie comme ayant permis au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination.

291. Quant à l'Algérie, c'est un autre problème. L'Algérie a sur ce problème, comme sur beaucoup d'autres, une position qu'elle s'est toujours évertuée de présenter avec la plus grande clarté. Si elle n'avait pas d'autre mérite que celui-là, elle aurait du moins le mérite de ne pas varier dans ses attitudes et toutes les délégations présentes ici peuvent rendre cette justice à mon gouvernement que, sur ce problème, l'attitude algérienne n'a pas varié; elle est restée conforme à ses déclarations, à ses engagements et à ses convictions. Et s'il fallait convaincre un peu plus de cela le Ministre des affaires étrangères de Mauritanie, je pourrais lui demander de consulter, même brièvement, sa propre mémoire pour savoir si l'Algérie est toujours restée fidèle aux décisions de l'Assemblée générale, à la doctrine des Nations Unies sur cette question, et il ne dépendait pas de l'Algérie ou de son gouvernement que la décolonisation du Sahara se fasse selon ces normes bien précises.

292. En fait, il n'y a pas de problème entre l'Algérie et la Mauritanie. La décolonisation du Sahara ne pose pas, en fait, un problème entre l'Algérie et la Mauritanie. Le vrai problème, c'est celui qui met en opposition le Gouvernement de la Mauritanie et la communauté internationale, parce que le Gouvernement mauritanien a été et reste encore en contradiction avec ses positions antérieures, et il est, maintenant, en position illégale à l'égard des décisions de notre assemblée.

293. Je me contenterai pour l'instant de cette brève réponse et, bien entendu, si des éléments nouveaux intervenaient dans ce débat, je serais tout disposé à apporter sur ces questions toute la clarté souhaitable.

294. **M. EL HASSEN (Mauritanie)** : Nous avons entendu une déclaration du représentant de l'Algérie, qui a loué essentiellement deux qualités dans la position du Gouvernement algérien. Quelles sont ces deux qualités ? Premièrement, que la position du Gouvernement algérien n'a jamais varié sur la question du Sahara. Permettez-moi d'étudier de plus près cette constance attribuée à la position du Gouvernement algérien.

295. Vous savez tous — et je veux vous le démontrer — que la position des dirigeants algériens sur cette question est faite de contradictions depuis le début. Tout d'abord, lorsque le problème a été posé aux Nations Unies, le Gouvernement algérien soutenait avec le Maroc et la Mauritanie le principe de l'autodétermination. Mais lorsque, à la Conférence au sommet de l'OUA, qui s'est tenue en 1972 à Rabat¹⁶, il y a eu un rapprochement entre le Maroc et l'Algérie, l'Algérie a dit à la Mauritanie : "C'est un problème qui intéresse deux Etats de la sous-région, et lorsque ces deux Etats frères s'entendront sur la solution qui convient à ce problème, l'Algérie se fera le devoir de les appuyer et de les soutenir."

296. Pourquoi l'Algérie a-t-elle pris cette position ? Parce que l'Algérie misait essentiellement sur l'impossibilité d'une entente entre la Mauritanie et le Maroc, ce qui a malheureusement poussé nos frères algériens à qualifier cette entente "d'alliance contre nature". Lorsqu'il s'agit d'une entente entre deux pays arabes appartenant à la même sous-région,

¹⁶ Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Rabat, du 12 au 15 juin 1972.

lorsqu'il s'agit d'une entente entre deux Etats appartenant au continent africain, lorsqu'il s'agit d'une entente entre deux Etats partageant les mêmes espoirs, le même passé, les mêmes préoccupations, on qualifie cela "d'alliance contre nature" ! Voilà déjà une première contradiction dans la position du Gouvernement algérien.

297. Il y a une deuxième contradiction. Lorsque le problème s'était posé à la Cour internationale de Justice, le Gouvernement algérien, par la voix de son représentant, avait déclaré le Sahara *terra nullius*. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que le Sahara était en déshérence et que n'importe quelle puissance coloniale pouvait, en vertu du droit de l'époque, l'occuper en toute légalité. C'était indirectement soutenir la position du Gouvernement espagnol à l'époque. Or, trois ou quatre mois après, on nous parle, avec une très grande noblesse de sentiment, du peuple sahraoui, de la souveraineté du peuple sahraoui ! Voilà une deuxième contradiction dans la position du Gouvernement algérien.

298. Il y a une troisième contradiction. Le principe de l'autodétermination dont nos frères algériens se font les champions — et nous ne voulons pas mettre en doute la noblesse de leurs sentiments, et peut-être même leur bonne foi —, qu'est-ce que cela suppose ? Cela suppose une solution qui pouvait, qui pourrait, et qui doit normalement déboucher sur différentes possibilités. Mais lorsque vous réclamez ce principe, et qu'en même temps vous en annoncez le résultat par la proclamation d'une république, n'est-ce pas là une autre contradiction qu'aucun pays, ici, de bonne foi, ne saurait accepter ? Et nous l'avons dit cet après-midi. Voilà une troisième contradiction dans la position du Gouvernement algérien.

299. Et je me suis bien abstenu, je vous assure, d'utiliser les qualificatifs de "fantaisiste" et "d'abusif", que je n'attendais d'ailleurs pas de mon collègue et frère, M. Rahal.

300. Voici donc pour ce qui est de la première qualité qu'il attribue à la position algérienne, qui n'aurait selon lui jamais varié sur cette question du Sahara. Il dit aussi que l'Algérie a toujours été fidèle aux décisions des Nations Unies. C'est une deuxième qualité sur laquelle il a semblé beaucoup insister.

301. L'Assemblée générale a adopté deux résolutions sur la question du Sahara espagnol, pour ne parler que de la dernière session. La résolution 3458 A (XXX) que vous connaissez et la résolution 3458 B (XXX) que vous connaissez également. Je prie toutes les délégations de lire ces

textes de A jusqu'à Z; si l'on découvre que l'on demande à l'Algérie de créer une république sahraouie pour la reconnaître ensuite, les Algériens dans ce cas auront tout à fait raison. Mais aucune des résolutions de l'Assemblée générale ne parle de création d'une république, préfabriquée, artificielle, composée en particulier de Mauritaniens. Le porte-parole du Front POLISARIO, soutenu par l'Algérie, est l'ancien ambassadeur de la Mauritanie aux Nations Unies. Au point que j'hésite à le dire, parce que j'ai peur que les Algériens ne s'en prennent à moi aussi pour m'utiliser contre mon pays ! Voilà donc ce qu'il en est de cette "république".

302. Le Ministre des affaires étrangères de cette république, qui est-ce ? C'est l'ancien chargé d'affaires de la Mauritanie à Alger. Le Ministre de l'information de cette république, qui est-ce ? C'est un ancien agent de maîtrise des sociétés minières mauritaniennes.

303. L'Algérie vous dit : "Je veux la stabilité et la paix dans cette région, mais je tiens à soutenir l'indépendance ou l'autodétermination du peuple sahraoui." Mais voilà donc la "république", qui a été créée par l'Algérie, qui affirme être fidèle aux décisions de l'Assemblée générale ! Nous, le Maroc et la Mauritanie, disons que l'Assemblée générale est souveraine de ses décisions. Quant à nous, nous considérons que nous avons agi dans le cadre de la légalité internationale. Vous avez parfaitement le droit de nous reprocher tout ce que vous voulez, mais au moins notre action se fonde précisément sur les décisions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, et sur l'accord de Madrid.

304. Sur quelle décision se base l'Algérie en proclamant une république ? Ni sur un quelconque accord de Madrid, ni sur un quelconque accord d'Alger, ni même sur un quelconque accord tout court, qu'il soit de Corse ou d'ailleurs. Au moins l'action de la Mauritanie et du Maroc s'est-elle fondée, dès le départ et jusqu'à présent, sur la légalité internationale. Mais proclamer et créer une république composée de mercenaires, aucune résolution de l'Assemblée générale n'a demandé à l'Algérie de le faire. Or, le représentant de l'Algérie affirme ici la fidélité de son pays aux décisions des Nations Unies !

305. Je ne voudrais pas prendre trop le temps de l'Assemblée. Je peux vous assurer que j'ai beaucoup de choses à dire sur ce problème, et je suis tout à fait disposé à donner tous éclaircissements et informations aux membres de cette assemblée lorsque cela s'avérera nécessaire.

La séance est levée à 19 h 40.